

Bilan de la concertation

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saillans

Juillet 2019



NOTE PRELIMINAIRE	4
PREAMBULE	5
LE CONTEXTE DE LA REVISION DU PLU	5
LES OBJECTIFS DE LA REVISION	6
FOCUS : LA PARTICIPATION SUR LES OBJECTIFS DE REVISION DU PLU	6
LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	7
LA DELIBERATION SUR LES MODALITES DE CONCERTATION	8
LE CADRAGE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF	9
AU DEMARRAGE DE LA REVISION DU PLU	9
LE RECRUTEMENT DU GROUPE DE PILOTAGE CITOYEN	9
MISE EN DEBAT DU DISPOSITIF PARTICIPATIF ET DE SES ATTENDUS	10
<i>L'atelier du futur 1</i>	10
L'ECRITURE DES REGLES DU JEU : LA CHARTE DE LA PARTICIPATION ET LE REGLEMENT DU GROUPE DE PILOTAGE CITOYEN.	10
LES PRINCIPES-CLEFS DU DISPOSITIF PARTICIPATIF	11
LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF	12
LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF PARTICIPATIF ET LES ROLES DE CHACUN	12
<i>Les habitants, citoyens et usagers de Saillans</i>	13
<i>Le Groupe de Pilotage Citoyen (GPC)</i>	13
<i>Le Groupe Technique</i>	15
<i>Le Garant de la concertation</i>	15
<i>Le Groupe de Suivi - évaluation (GSE)</i>	15
L'ORGANISATION DE LA PARTICIPATION	16
<i>L'information des participants</i>	16
<i>La mobilisation des participants</i>	17
<i>Encourager le pouvoir d'initiative des citoyens</i>	17
<i>Co-élaborer et co-décider</i>	17
<i>Restitution et reddition des comptes (principe de transparence)</i>	17
<i>Suivi et évaluation du dispositif participatif</i>	18
LES OUTILS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE	18
<i>Les ateliers du futur</i>	18
<i>Les cafés d'urbanisme</i>	18
<i>Les ateliers thématiques</i>	18
<i>Les visites sur site et ateliers in situ</i>	19
<i>Les ateliers de quartiers</i>	19
<i>Les ateliers scolaires</i>	20
<i>Les ateliers vidéo</i>	20
<i>Les conférences multimédias</i>	20
<i>Le questionnaire individuel</i>	20
<i>Les groupes de travail habitants</i>	20
<i>Les réunions publiques</i>	21
LE BUDGET DE LA DEMARCHE PARTICIPATIVE	21
DEROULEMENT DE LA CONCERTATION	22
PHASE DIAGNOSTIC	23
<i>Réunion publique n°1: lancement de la révision du PLU</i>	23
<i>Rencontres avec les agriculteurs</i>	24
<i>Ateliers scolaires</i>	24
<i>Questionnaire à destination des habitants</i>	24
<i>Les réunions de quartiers</i>	24
<i>Les ateliers thématiques</i>	25
<i>Atelier du futur n°2 : Grande journée sur le diagnostic</i>	26
<i>Ateliers vidéo pour les jeunes</i>	26
<i>Groupe de Pilotage Citoyen</i>	26
PHASE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)	27

<i>Atelier du futur n°3 : Les orientations du PADD.....</i>	27
<i>Groupe de travail sur les cabanons</i>	27
<i>Café d'urbanisme n°1 sur l'habitat léger.....</i>	27
<i>Réunion publique n° 2 de restitution sur le diagnostic et sur le PADD</i>	28
<i>Groupe de Pilotage Citoyen</i>	28
PHASE PROGRAMMATION ET REGLEMENTS	29
<i>Débat sur les Résidences démontables.....</i>	29
<i>Café d'urbanisme n°2 – Quel projet d'habitat pour bien vivre à Saillans ?</i>	30
<i>Atelier du futur n° 4 : Où urbanise-t-on à Saillans ? (scénarios d'urbanisation).....</i>	30
<i>Atelier du futur n° 5 : Comment urbaniser à Saillans ? (OAP sectorielles).....</i>	31
<i>Groupes de travail</i>	31
<i>Atelier scolaire n°3.....</i>	31
<i>Grand débat public sur le projet avancé de PLU (réunion publique n°3).....</i>	32
<i>Réunion publique n°4 : présentation de l'ensemble du projet de PLU.....</i>	32
<i>Groupe de Pilotage Citoyen</i>	32
MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT MIS EN ŒUVRE.....	33
RECUEIL DES AVIS TOUT AU LONG DU PROJET	33
<i>Mise à disposition d'un registre en mairie.....</i>	33
<i>Echanges par courriers</i>	33
<i>Rencontre des pétitionnaires.....</i>	33
SUPPORTS D'INFORMATION	33
<i>Outils de communication.....</i>	33
<i>Mise à disposition du public d'un dossier relatif au projet</i>	33
<i>Le site Internet municipal.....</i>	34
<i>Création d'un Tumblr</i>	35
<i>Agenda mensuel et messages spécifiques « Flash info Révision du PLU ».....</i>	35
<i>Lettre d'Info Municipale.....</i>	35
<i>Campagne d'affichage communal.....</i>	35
<i>Flyers de communication.....</i>	35
<i>Page Facebook</i>	35
<i>Les comptes-rendus et les synthèses de réunions et d'ateliers.....</i>	36
<i>Les brèves du PLU.....</i>	36
<i>Les articles de presse.....</i>	36
LA PARTICIPATION DANS LES FAITS	37
METHODOLOGIE DU SUIVI-EVALUATION	37
LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION	38
<i>Les évènements participatifs.....</i>	38
<i>La participation sur l'ensemble du dispositif.....</i>	38
<i>La répartition de la participation.....</i>	38
<i>La dynamique de participation.....</i>	39
<i>Le nombre de participants différents.....</i>	40
<i>La fréquence de participation</i>	40
<i>Le profil des participants</i>	41
<i>L'accompagnement de la participation.....</i>	42
<i>Focus sur la participation au sein du Groupe de Pilotage Citoyen</i>	42
L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF PARTICIPATIF PAR LES PARTICIPANTS.....	44
<i>Focus : les avis sur l'atelier du futur n°2 du 26 mai 2018</i>	44
<i>Les motivations à participer</i>	44
<i>Le ressenti des participants.....</i>	44
<i>Les apprentissages</i>	45
<i>Focus : les avis sur les réunions de quartiers (février 2018).....</i>	45
<i>Les motivations à participer</i>	45
<i>Le ressenti des participants.....</i>	46
<i>Les apprentissages</i>	46
<i>Les avis du Groupe de Pilotage Citoyen.....</i>	47
<i>Sur la motivation des participants.....</i>	47
<i>Les ressentis des participants.....</i>	47

Sur le fonctionnement du GPC	48
L'ADAPTATION DES DISPOSITIFS AU FIL DE L'EAU	48
<i>Focus sur la réunion bilan de mi-parcours du 08 décembre 2018</i>	49
Sur la transparence/ communication :	50
Sur les outils de participation :	50
Sur les outils du suivi-évaluation :	50
<i>Focus sur les recommandations du Garant de la concertation</i>	50
Sur la méthode :	50
Sur les modalités participatives ;	51
LES APPORTS DE LA PARTICIPATION	52
SUR LES CONTENUS DU PLU	52
<i>L'interprétation de la loi et ses conditions d'application</i>	52
<i>Des points de consensus clairs</i>	52
<i>Des sujets clivants, générateurs de débat</i>	53
<i>Des arbitrages forts sur des sujets structurants</i>	54
Concernant la croissance démographique du village	54
Concernant le parti-pris d'urbanisation	55
Concernant la localisation et la forme de l'urbanisation	55
<i>Une focalisation sur certains sujets... plus ou moins attendus</i>	55
SUR LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE	56
<i>Débat contradictoire et pluralité de points de vue</i>	56
<i>Qualité de compromis : décisions prises au consentement</i>	56
<i>Exigence de transparence sur le processus</i>	56
• L'effort de pédagogie et d'illustration	56
<i>Ouverture et maîtrise partagée de l'agenda politique</i>	57

Note préliminaire

Le terme de « concertation » est officiellement celui employé par le Code de l'Urbanisme pour désigner l'association des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Cependant, dans ce document, le terme de « participation » sera également et préférentiellement employé. Il vient désigner la démarche mise en œuvre à Saillans, qui va au-delà des prescriptions réglementaires, en proposant aux personnes concernées, non seulement de donner leur avis mais aussi de formuler des propositions et de construire les décisions. Le terme de « participation » a été employé tout au long de la révision du PLU dans les supports d'information et de participation avec le public.

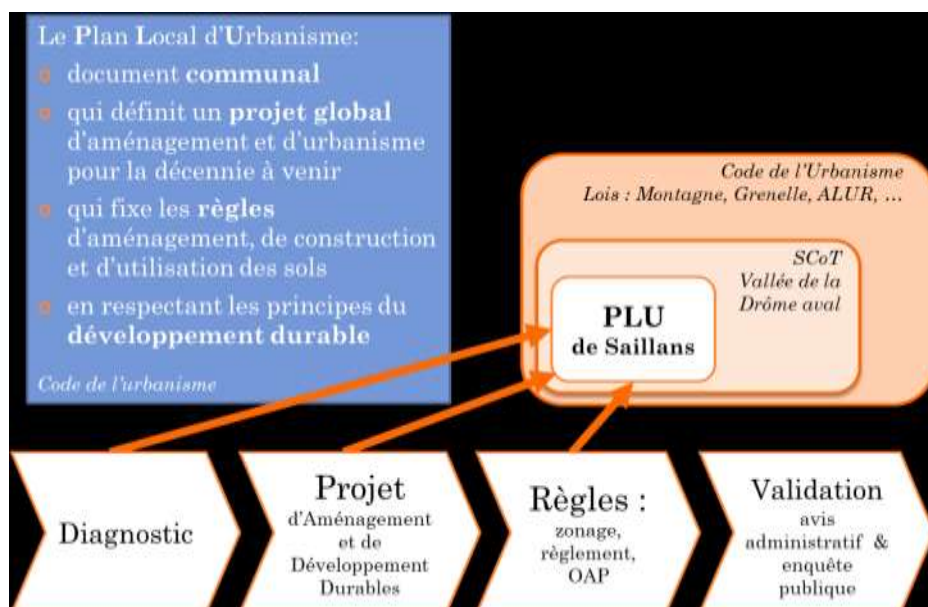
Préambule

Par délibération en date du 16 septembre 2016, la municipalité de Saillans a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

Le PLU traduit une organisation de la commune en proposant un aménagement de l'espace en fonction des caractéristiques du territoire communal, des prévisions démographiques, des enjeux et objectifs en terme notamment d'aménagement, d'environnement, de logement, de transport, de développement économiques, d'équipements et de services. Il régit l'utilisation des sols de la commune.

Enfin, il définit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les grandes lignes du projet communal à court, moyen et long termes, traduites et précisées par les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et les documents graphiques.

La commune de Saillans a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 23 février 2008 et l'a modifié en date du 10 mai 2011.



Le contexte de la révision du PLU

La révision du PLU est rendue nécessaire par les évolutions successives du contexte législatif concernant l'urbanisme et l'environnement, notamment :

- Les lois Grenelle 1 et 2, respectivement du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 ont renforcé le rôle des documents de planification pour un urbanisme plus durable ;
- Dans la continuité, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 intégré plusieurs mesures de lutte contre l'étalement urbain avec notamment la mise en place d'objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière dans le PADD et le renforcement de la protection de l'environnement et des paysages en intégrant le maintien ou la remise en état de continuité écologique.
- La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances du 6 août 2015 apporte de nouvelles dispositions pour encadrer l'évolution des bâtiments existants dans les zones agricoles ou naturelles.

- L'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015, entrée en vigueur le 1er janvier 2016 prévoit la recodification du code de l'urbanisme dans un objectif de clarification. Elle s'accompagne des décrets n°2015-1782 et 1783 du 28 décembre 2015 et n°2016-6 du 5 janvier 2016, avec plusieurs dispositions visant à moderniser le contenu des PLU.

Les objectifs de la révision

Les objectifs présentés dans la délibération du conseil municipal du 16 septembre 2016 (inclus dans son compte-rendu intégral) proviennent de la démarche de participation réalisée avec la population entre avril et juillet 2016. Au regard de la situation du territoire communal, il s'agit de doter la commune d'un nouveau PLU conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires en vigueur, en poursuivant en outre, les objectifs suivants :

- Encourager les solidarités locales ;
- Renforcer la proximité ;
- Favoriser la convivialité dans un village à taille humaine ;
- Préserver et mettre en valeur le cadre de vie et les qualités paysagères et patrimoniales ;
- Améliorer les déplacements et le stationnement au bourg et ses abords ;
- S'inscrire dans la transition énergétique

Focus : la participation sur les objectifs de révision du PLU

La municipalité de Saillans a lancé une démarche participative et collaborative en amont de la procédure de révision du PLU afin de co-construire entre élus et habitants, à la fois : 1/ les objectifs précis et localisés de la révision du PLU ; et 2/ les modalités de participation lors de l'élaboration du projet.

Une mission de 5 mois (avril - septembre 2016) a été confiée à un bureau d'études d'urbanisme spécialisé dans les démarches participatives qui a mis en œuvre les outils suivants :

- Un atelier « Grande carte » en avril 2016
- Des balades sur site en mai 2016
- Deux arpentages de texte pour découvrir les contenus d'un PLU et des évolutions réglementaires nationales en mai et juin 2016
- Des ateliers sur table en juillet 2016 pour définir les objectifs de la révision du PLU et débattre des modalités de la concertation envisageables dans le futur PLU
- Une réunion publique de restitution en septembre 2016.

Ces événements ont mobilisé plusieurs centaines de participants avant la rédaction définitive des objectifs de la révision du PLU et la délibération de mise en révision du PLU.

Intitulé	Date	Type d'activité / Groupe d'appartenance
PHASE EN AMONT DE LA RÉVISION DU PLU (pour définir les objectifs de révision du PLU)		
Réunion publique d'information sur la révision du PLU	21/11/15	Réunion publique
Atelier n°1 « Grande carte » et porteur de parole	23-24/04/16	Atelier participatif
Arpentage n°1 : textes formant un PLU (diagnostic, PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durables -, règlements, OAP - Orientation d'Aménagement et de Programmation -)	10/05/16	Atelier participatif
Atelier n°2 (1/2) Promenades	21-22/05/16	Atelier participatif
Arpentage n°2 : textes réglementaires nationaux (loi ALUR, Grenelle, ELAN, ...)	14/06/16	Atelier participatif
Atelier n°3 Tables thématiques : écriture des objectifs et débat sur les modalités de concertation	02/07/16	Atelier participatif
Réunion publique de restitution finale de l'étude de définition des objectifs de révision du PLU	15/09/16	Réunion publique
Délibération des objectifs de la révision du PLU = lancement officiel de la révision du PLU	16/09/16	Conseil Municipal



Les obligations réglementaires

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme dispose que la révision d'un plan local d'urbanisme doit faire « *l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de la révision du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées* ». Il indique également que « *les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés (...) par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public (...)* ».

La commune a souhaité que cette concertation sur la procédure de révision du PLU permette d'associer l'ensemble de la population de Saillans ainsi que toutes les personnes concernées pendant toute la période d'élaboration du projet, dans le respect de l'article L132-7 du Code de l'Urbanisme.

Le PLU est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise en œuvre d'un projet qui s'inscrit dans la dynamique d'une politique communale d'aménagement et de développement. A ce titre, il est l'expression d'un projet politique et est élaboré :

- avec les habitants dans le cadre de la concertation ;
- avec le Conseil Municipal qui débat des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- avec les Personnes Publiques (Etat, Région, Département, chambres consulaires, ...)

qui demandent à être associées lors de la révision du projet (diverses rencontres à chaque grande phase du projet ont d'ailleurs été réalisées afin de présenter les avancées et recueillir les avis).

Document global et prospectif, le PLU doit être à la portée de tous les citoyens. Cette lisibilité est liée à une procédure d'élaboration favorisant un dialogue, à un contenu adapté et à une meilleure compréhension du projet. C'est dans ce cadre que la concertation avec l'ensemble des acteurs a été définie et menée tout au long du processus de révision du plan local d'urbanisme, de sa prescription à l'arrêt du projet.

A l'issue de la concertation, en application de l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation est arrêté en conseil municipal.

La délibération sur les modalités de concertation

La loi n'impose aucune règle en la matière, le choix des modalités de concertation revient exclusivement à la commune. Toutefois, il convient de prendre en compte certaines dispositions du législateur et de la jurisprudence administrative relative à l'application de l'article L. 103-4 du Code de l'Urbanisme. Ainsi, les modalités de concertation doivent permettre une concertation effective avec le public en retenant trois critères d'élaboration :

- le moment de la concertation : celle-ci doit en effet se dérouler suffisamment en amont de la procédure et avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles ;
- la durée de la concertation qui doit être suffisante pour permettre une bonne information de la population ;
- la mise en place de moyens et de supports permettant de recueillir les avis et les observations du public.

La délibération du Conseil Municipal du 16 septembre 2016 portant sur la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme précise les modalités de concertation adoptées dans le respect de ses grands principes :

- Articles dans le bulletin Municipal et sur le site Internet de la commune ;
- En mairie, pendant les horaires d'ouverture, mise à disposition du public d'un dossier relatif au projet, actualisé à l'issue des différents phases clés d'élaboration du projet de révision du PLU ;
- Tenue d'un registre mis à disposition en mairie, pendant les horaires d'ouverture, permettant au public de formuler ses observations et propositions ;
- Organisation d'au moins trois réunions publiques : une réunion au lancement de la révision, une réunion de restitution des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une réunion avant l'arrêt du PLU ;
- Organisation d'ateliers participatifs pendant la phase diagnostic.

Le cadrage du dispositif participatif

Au démarrage de la révision du PLU

La délibération municipale de septembre 2016 indique les modalités retenues par la commune, c'est-à-dire celles qu'elle se doit à minima de respecter et qui sont contraignantes d'un point de vue réglementaire. Cependant, la municipalité a décidé d'aller au-delà des modalités adoptées dans la délibération pour mener une large concertation avec les habitants sur ce projet de territoire. Au-delà de ses obligations, la municipalité de Saillans a souhaité engager une démarche participative complémentaire, privilégiant l'écoute, le dialogue et la décision collective. Aussi, il a été décidé de mettre à profit les premiers mois de concertation pour décider avec les habitants des dispositions à adopter pour aller plus loin que les modalités initiales, dans l'objectif de :

- Co-construire une réflexion stratégique sur l'avenir du village et la décliner en plan d'action opérationnel, s'inscrivant dans une transition écologique et énergétique du territoire, comme c'est affirmé dans les objectifs de révision du PLU
- Expérimenter une nouvelle façon de faire de la politique en impliquant davantage et plus profondément la population dans la vie et dans les décisions publiques concernant le village
- Sensibiliser la population aux enjeux de la transition écologique et énergétique de la société ainsi qu'à la manière dont ces enjeux peuvent être abordés et traités dans le cadre de la planification urbaine.

Le recrutement du Groupe de Pilotage Citoyen

En vue d'impliquer davantage les citoyens et d'élargir la base des participants, la mairie a fait le choix de mettre en place une instance de pilotage de la révision du Plan Local d'Urbanisme, qui ne repose pas seulement sur les élus, mais également sur des citoyens. Cette instance est appelée le Groupe de Pilotage Citoyen, et fonctionne en grande partie, selon les principes d'un « panel citoyen¹ ». Il est composé de 12 habitants tirés au sort et de 4 élus, ainsi que 2 agents de la mairie sans droit de vote.

Ce groupe a été constitué entre juin et septembre 2017. Tout d'abord, un tirage au sort de 140 habitants a été réalisé par le bureau d'études sur les listes électorales, au regard de deux critères : le genre (homme / femmes), les secteurs de résidence (la commune a été découpée en quatre secteurs : sud de la rivière Drôme, centre bourg, périphérie proche, périphérie lointaine).

Ces 140 habitants ont reçu une lettre (en date du 3 juillet 2017) expliquant la démarche et les engagements attendus de leur part (environ 23 réunions sur 24 mois). Ils ont ensuite été contactés téléphoniquement en juillet et août par un agent de la mairie ou du bureau d'études. Puis on leur a demandé fin août de se prononcer sur leur intérêt ou non d'être candidat ou d'avoir plus d'information sur la démarche (par le biais d'un coupon réponse, d'un mail ou appel en mairie). 43 personnes ont répondu favorablement. Ils ont ensuite été conviés (par courrier en date du 4 septembre) à une réunion d'information le 13 septembre,

¹ Un panel citoyen est un groupe de personnes qui délibèrent pour prendre part à une prise de décision sur un sujet complexe (dans ce cas : la révision du PLU). Ses participants sont choisis afin de représenter la population, par tirage au sort et en respectant deux critères : le genre et le quartier d'habitation. Ses participants sont informés tout au long de la démarche (par exemple, en discutant avec des experts) et peuvent donc donner leur avis en toute connaissance de cause. L'objectif du groupe est d'émettre un avis public sur un sujet donné. Dans ce cas, il s'agit de donner son avis sur les avancées de la révision du PLU ainsi que les documents produits.

pour leur présenter à nouveau la démarche et répondre à toutes leurs questions. 46 personnes ont participé à cette réunion (qui avaient ou non répondu favorablement par courrier). Parmi celles-ci moins de 10 avait déjà participé à une activité participative de la mairie au préalable, témoignant de l'atteinte de l'objectif, de toucher de nouveau public grâce au tirage au sort.

Ensuite, il a demandé à ces habitants de se porter définitivement candidats ou non, par le biais d'un nouveau courrier daté du 15 septembre 2017. 26 personnes se sont portées définitivement candidates.

Un second tirage au sort, public, a eu lieu le 28 septembre 2017 en salle du Conseil Municipal, selon les mêmes critères de parité et de lieu de résidence (tirage en urnes). Il a permis de désigner 10 habitants retenus pour être membres du Groupe de Pilotage Citoyen. L'ensemble des candidats ont été classés, afin de constituer une liste de remplaçants potentiels. Le 18 octobre 2017, le groupe technique du PLU a décidé, sur les conseils du Garant de la concertation, de porter à 12 le nombre d'habitants constituant le panel, pour pallier les risques absences. Les deux suivants sur la liste des remplaçants ont donc été appelés.

Mise en débat du dispositif participatif et de ses attendus



The poster features a green background with a white question mark and the text 'Saillans demain' and 'Thème du lancement'. A circular logo on the right says 'Révision du PLU'. Below the main title, there is a small paragraph in French describing the multi-disciplinary team and the participatory process. At the bottom, it reads 'Atelier du futur n°01', 'Vendredi 16 Juin à 18h', and 'Salle Saint Géraud'. It also includes an invitation to discover and debate the participatory process and the citizen panel.

L'atelier du futur 1

Le travail collectif de mise en place du cadre de la concertation a été lancé le 16 Juin 2017 lors d'un atelier participatif alliant habitants, professionnels et élus (37 participants). Le dispositif prévu pour la participation a été présenté et mis en débat autour de cinq tables de réflexion. Les outils d'information de la population ont également été analysés et des enrichissements de ces outils ont été proposées.



L'écriture des règles du jeu : la charte de la participation et le règlement du Groupe de Pilotage Citoyen.

L'atelier du 16 juin 2017 a permis de définir les grands principes de la participation et de discuter les modalités pratiques de sa mise en œuvre. Une **charte de la participation** a été construite à partir de cette matière par le bureau d'études et la municipalité. Elle a été largement diffusée, en particulier lors de la 1ère réunion publique de lancement du PLU (le 18 octobre 2017).

Un **règlement de fonctionnement du Groupe de Pilotage Citoyen** (GPC) a également été établi, à partir de la charte, pour préciser les valeurs, principes et règles de fonctionnement de cette instance. Il a été validé par le GPC en octobre 2017 et modifié en octobre 2018.

Ces documents étaient disponibles et téléchargeables tout au long du processus d'élaboration du PLU sur le site internet de la mairie : www.mairiedesaillans26.fr/images/2017/revision-plu/CharteRevisionPlu-v4.pdf

Cette **charte de la participation** a pour buts d'une part de préciser les outils et moyens que la collectivité se donne pour aboutir à un PLU partagé et d'autre part de fixer les principes et règles du jeu de la participation citoyenne. Elle constitue un support utile au bon déroulement des débats et de l'ensemble de la démarche de révision du PLU. Elle décrit notamment les droits et engagements de chacun ainsi que les modalités d'organisation de la participation. La participation à la révision du PLU engage au respect de cette charte.



Les principes-clefs du dispositif participatif

La participation de tous, à tout moment. Les habitants, usagers et citoyens qui le souhaitent peuvent co-élaborer le projet de PLU aux côtés des élus et des techniciens et participer à la prise de décision. Cette participation est continue à chacune des étapes du projet d'élaboration du PLU. L'expression du plus grand nombre est recherchée.

Faire émerger l'intérêt général. La démarche permet de construire ensemble, au fil des débats, les solutions qui recueillent l'adhésion la plus large pour aboutir au projet qui répondra au mieux à l'intérêt général, à la solidarité et à la cohésion territoriale.

Mise en débat des différents points de vue. Chaque participant doit pouvoir librement exprimer son point de vue, et sa parole doit être prise en compte dans le débat. Toutes les paroles doivent être respectées, condition impérative pour qu'un dialogue public sincère et bienveillant s'établisse.

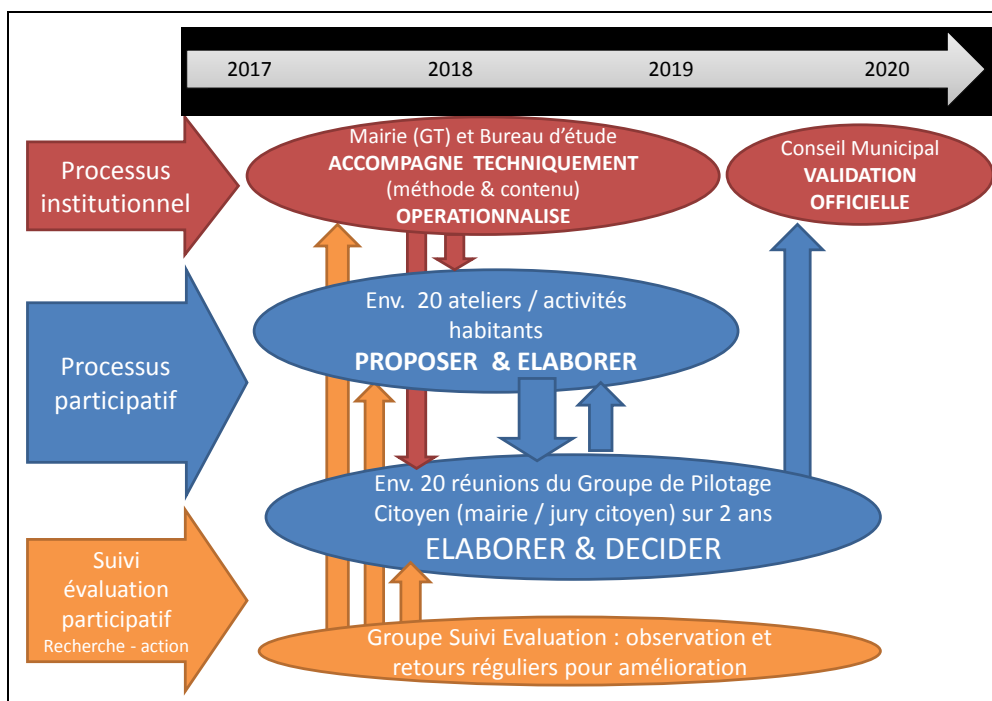
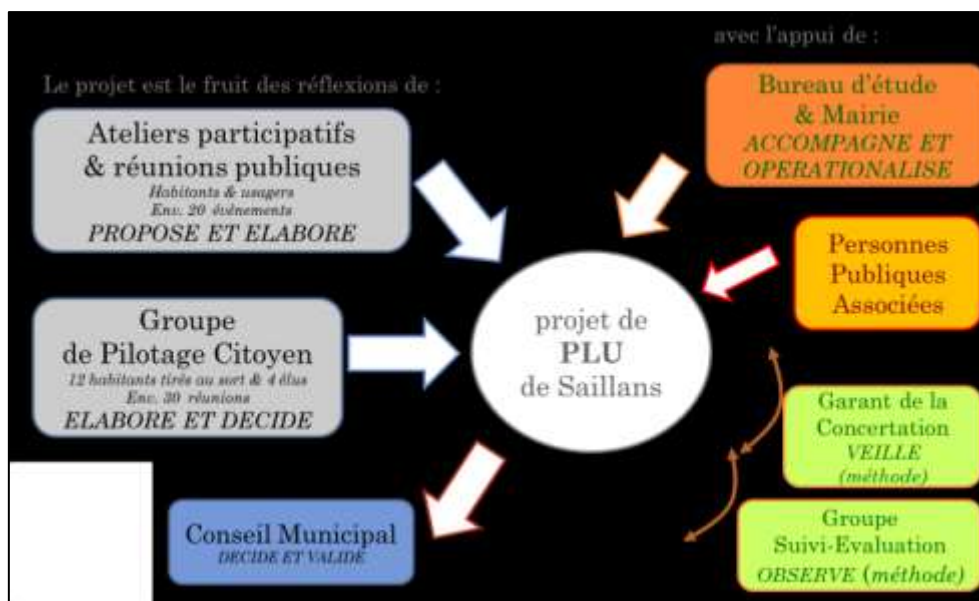
En outre, la charte de la participation précise les principes suivants pour que les débats se déroulent dans de bonnes conditions :

- **Valeurs.** L'ensemble des participants qui s'engagent dans la concertation sont libres d'exprimer leurs points de vue, dans le respect des valeurs énoncées ci-dessous.
- **Liberté de parole.** Chacun peut aborder le sujet de son choix, dans la mesure où il concerne la révision du Plan Local d'Urbanisme et dans le respect des règles de la charte.
- **Égalité de traitement.** La parole de chaque participant est également considérée et prise en compte.
- **Respect de l'autre.** La concertation est un lieu de débat public ouvert et respectueux de la parole des participants. Chaque personne est invitée à ne pas être dans le jugement, et les divergences de points de vue sont respectées comme un élément susceptible d'améliorer la qualité du projet.

- **Coresponsabilité du groupe.** Tous les acteurs, qu'ils soient élus, techniciens ou citoyens ont à l'esprit de ne pas accaparer la parole. Les animateurs des débats veillent à ce que celle-ci puisse circuler. Avoir un débat de qualité suppose que ses participants s'approprient le sujet, argumentent leurs positions et prennent en compte l'intérêt collectif du projet. Chacun est responsable du respect de ce cadre, pas seulement l'animateur.

La mise en œuvre du dispositif participatif

La gouvernance du dispositif participatif et les rôles de chacun



Les habitants, citoyens et usagers de Saillans

Tous les habitants, les citoyens, les élus, les usagers du village, les associations, les acteurs économiques sont invités à participer (donc y compris donc les enfants, les visiteurs réguliers ou occasionnels, les travailleurs à Saillans).

Leur rôle est de donner leurs avis, de faire des propositions, de débattre et ainsi de participer à élaborer collectivement le projet de PLU. Cela se fait au travers de multiples outils de participation mis en place (cf. paragraphes sur les outils et le déroulé de la participation)



Le Groupe de Pilotage Citoyen (GPC)

Le GPC est composé de 18 personnes réparties en deux collèges :

- un collège citoyen : composé de 12 personnes, qui ont été recrutées par tirage au sort sur les listes électorales selon les principes d'un panel citoyen (cf. paragraphe sur le recrutement du GPC)
- un collège représentant la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire la mairie de Saillans: il est composé de 6 personnes : 4 élus et 2 techniciens. Ils sont désignés par la collectivité en interne et un élu membre peut se faire remplacer ponctuellement par un autre élu de la commune. Les techniciens n'ont pas de pouvoir décision.

D'autres personnes participent aux réunions et activités du Groupe de Pilotage Citoyen :

- l'équipe d'animation : ce sont des membres du bureau d'études et du Groupe Technique qui animent et accompagnent techniquement le Groupe de Pilotage Citoyen pour assurer son bon fonctionnement
- des personnes extérieures invitées, comme par exemple des experts, des rapporteurs de groupes de travail habitants ou des Personnes Publiques Associées², en vue d'apporter des informations susceptibles d'enrichir les débats, de faciliter la formulation d'avis collectifs et les prises de décision.
- des observateurs extérieurs, en particulier au titre de Garant de la Concertation ou de membres du Groupe de Suivi-Evaluation de la démarche participative de révision du PLU. Ces personnes ne participent pas aux débats, ni aux décisions.

² Sont associés, en vertu de l'article L.121-4 du code de l'urbanisme : l'Etat, la région, le département; l'autorité organisatrice de transport urbain prévue à l'article L1231-1 du code des transports, l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat (PLH); les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux; les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture; l'établissement public chargé de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du ScOT.

La composition du Groupe de Pilotage Citoyen peut évoluer en fonction des éventuelles radiations et démissions de ses membres, suivant les dispositions appliquées dans le règlement intérieur.

Le **rôle du GPC** est de piloter la révision du PLU jusqu'à son terme et de rendre un avis collectif à chaque étape de son avancée, en prenant en compte les apports avec l'ensemble de la population. En fonction des enjeux, le Groupe de Pilotage Citoyen met en discussion le projet de PLU et s'entend sur les réponses à apporter, pour que le document final soit bien l'expression d'une vision partagée qui réponde au mieux à l'intérêt général, à la solidarité et à la cohésion territoriale. La mise en place de ce groupe vise à favoriser l'expertise partagée entre élus, techniciens et citoyens ainsi que la construction commune des documents du PLU.

Le GPC se réunit sur invitation (mail et/ou téléphone) du Groupe Technique, à peu près tous les mois, à partir de octobre 2017 et jusqu'à l'arrêt du PLU, pour une durée d'environ 2h30. Le Groupe a choisi lui-même le créneau horaire qui lui correspondait le mieux : le mardi de 17h à 19h30.

Concernant les **modalités de prises de décision au sein du GPC**, elles ont été validées ainsi lors de la séance du 11 septembre 2018 et inscrite dans le règlement de fonctionnement du GPC : *« la décision se prend si possible par consensus ; s'il n'y a pas consensus, la décision se prend alors par consentement. Ce deuxième temps implique que quelqu'un formule une proposition suffisamment claire et que soit réalisé un tour de table formel jusqu'à une éventuelle objection. Dans le cas où une objection est formulée, le groupe essaye de la prendre en compte et formule une nouvelle proposition. Au bout de trois propositions de consentement n'aboutissant pas à une décision commune, alors il y a passage au vote si quelqu'un le demande et que la majorité est d'accord, en abandonnant la règle des deux-tiers (si personne ne demande le vote ou si une majorité ne le souhaite pas on continue les tours de consentement avec formulation de propositions). Les modalités de vote sont proposées par l'équipe d'animation en fonction de la proposition soumise au vote. Si des personnes réclament que la décision soit décalée dans le temps, mais qu'il est impossible d'attendre la prochaine réunion du Groupe de Pilotage Citoyen, alors une réunion exceptionnelle de 30 minutes est consacrée à la prise de décision. Ne prendront pas part au vote les personnes absentes lors du débat ».*



A noter que le chargé de mission Démocratie Participative avait pour mission l'accompagnement, quasi quotidien, des habitants membres du Groupe de Pilotage Citoyen, afin d'assurer une dynamique d'engagement sur la durée, ainsi qu'une montée régulière des participants en compétence, en particulier de ceux ayant le plus de difficulté à intervenir en réunion publique et à s'approprier la documentation technique

Le Groupe Technique

La coordination générale de la révision participative du PLU est assurée par un groupe technique comprenant :

- les experts du bureau d'étude en charge de la révision du PLU,
- trois élus référents (S. Girard, A. Oddon, A. Hatton)
- les techniciens de la mairie (la secrétaire générale et le chargé de mission Participation).

Le Garant de la concertation

La commune de Saillans a pu bénéficier de conseils et d'appuis méthodologiques de la part d'une autorité administrative indépendante : la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette décision fait suite à la sollicitation de la CNDP par les élus de Saillans eu égard au caractère innovant de la démarche entreprise par la commune pour l'organisation de la démarche participative de révision de son PLU.

M. Jacques Archimbaud a été nommé **Garant de la concertation** en date du 26 octobre 2016. Il a pour rôle de veiller à ce que la participation à la révision du PLU soit menée selon les règles énoncées dans la charte de la participation, de répondre aux demandes qui lui sont adressées par toute personne, collectif ou groupement qui en éprouve le besoin, par email (saillans@garant-cndp.fr), par courrier ou en personne. Il rend également un rapport du Garant chaque année. Il assiste, dans la mesure de ses disponibilités aux événements participatifs.

Le rapport final du Garant de la concertation sera présenté devant le bureau de la Commission Nationale du Débat Public au mois de septembre 2019 pour une transmission Du commissaire-enquêteur au mois d'octobre.

Le Groupe de Suivi - évaluation (GSE)

Ce groupe est composé de 4 habitants de l'Observatoire de la Participation³, du chargé de mission Démocratie participative et de chercheuses⁴. Un rapprochement avec le monde universitaire a été initié pour tenir compte de l'ambition portée par le groupe de suivi. Il a donné lieu à la mise en place d'un partenariat avec des instituts de recherche (Irstea de Grenoble, MSH Paris-Nord, GIS Démocratie et participation) qui ont apporté un appui méthodologique et opérationnel au processus de suivi-évaluation du processus participatif.

Les objectifs du suivi-évaluation sont les suivants :

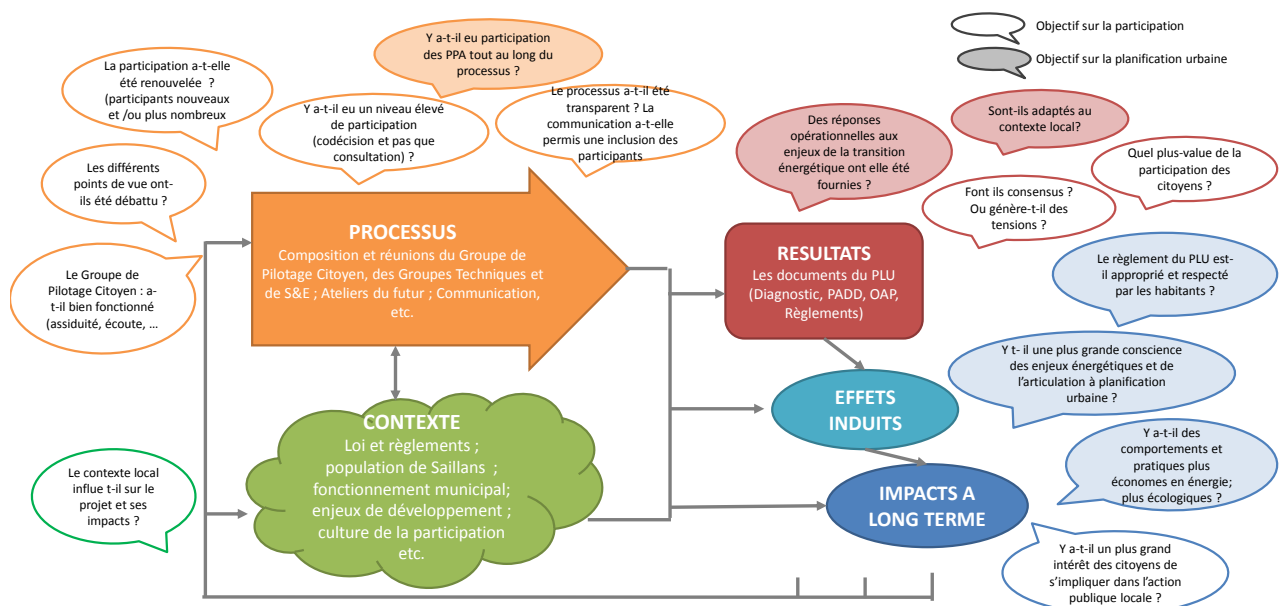
- savoir si les objectifs du dispositif participatif ont été atteints, par quels moyens et ce qui l'a permis ou non ; vérifier, au fur et à mesure, si le dispositif mis en place est sur la bonne voie pour les atteindre, c'est-à-dire si le processus se déroule bien, et notamment conformément aux critères établis dans la Charte de la participation et proposer des ajustements au fil de l'eau
- identifier et caractériser les effets et impacts de ce dispositif participatif, qui lui seraient ou non directement liés, y compris ceux non anticipés au départ
- tirer des enseignements à la fois sur l'outil innovant de panel citoyen et sur

³ Alixe Poncelin, Aude Cubilié, Laurence Machecourt et Bernard Simon

⁴ Les chercheuses impliquées sont : Prune Misoffe, sociologue de la MSH Paris Nord ensuite remplacée par Solyane Dard, étudiante sociologue de l'Univ. de Tours ; et Sabine Girard, géographe, à l'Irstea, qui est également élue, avec la collaboration de Emeline Hassenforder, sciences de la participation, Irstea. Cette collaboration s'inscrit dans le cadre du programme de recherche Cit'In du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du CNRS (<https://citin.hypotheses.org/>)

l'implication citoyenne dans la planification urbaine, utiles pour la suite du processus participatif, et pouvant aussi être généralisables et/ou utiles à des personnes extérieures à la commune.

Le GSE a été mis en place en octobre 2018 et se réunit mensuellement. Un ou deux membres du Groupe Suivi Evaluation (GSE) sont présents, tour à tour, aux différentes réunions et ateliers participatifs. Ils observent ce qui se passe et récoltent des données sur la présence et les avis des participants (par le biais de feuilles d'émargement et de fiches d'auto-évaluation). Ils réalisent également des entretiens et proposent des questionnaires auprès des participants volontaires (cf. paragraphe sur l'évaluation du dispositif pour plus de détails). A partir de ces données, ils fournissent une analyse de la participation et formulent des recommandations pour améliorer la méthode à la mairie et au bureau d'étude. Ils rendent compte également à l'ensemble de la population par le biais de publications dans la Lettre Info Municipale ou sur le site internet et en, organisant des ateliers publics.



L'organisation de la participation

L'information des participants

La municipalité informe en continu la population du dispositif de concertation mis en place et des différentes façons de participer. Chacun doit pouvoir savoir où, quand et à quelles conditions participer. Une diversité de supports permet cela : le site internet, la page Facebook, les flash-info, la lettre d'info, les panneaux d'affichage, un lieu physique en mairie. La municipalité informe également régulièrement sur les avancées de la révision du PLU, afin de permettre à chacun de se faire un avis propre, plein et entier sur le projet :

- L'information est facilement accessible, précise et actualisée en temps réel ;
- Tous les documents relatifs à la participation sont rendus publics ;
- Des synthèses pédagogiques sont diffusées et des restitutions publiques organisées de manière à vulgariser les enjeux techniques de la révision du PLU.

La mobilisation des participants

La municipalité s'engage à ce que chacun puisse participer

- selon son rythme : les réunions publiques, les ateliers et les autres temps publics participatifs sont ouverts à toute la population et aux usagers de Saillans ; à l'exception des membres du Groupe de Pilotage Citoyen, chacun est libre de suivre l'ensemble de la démarche ou d'entrer et de sortir de la démarche à tout moment ;
- A toutes les étapes de la révision du PLU, c'est-à-dire lors de l'élaboration : du diagnostic ; du projet stratégique ; du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ; des règlements textes et graphiques et des orientations d'aménagement et de programmation.
- En multipliant les formats, en variant les horaires : les choix des formats, des méthodes, des lieux, des dates et des horaires des réunions ou ateliers participatifs seront adaptés à la diversité des modes de vie des participants.
- En allant chercher la « parole muette » : le recours à des formes d'expression non-écrites sera encouragé pour permettre d'aller au-devant de ceux qui ne s'expriment peu ou pas, et qui trouvent difficilement leur place dans les démarches de concertation ; sont également proposés des modes d'expression individuelle et non publique. Chacun aura la possibilité de transmettre son avis, faire part d'idées, de propositions, de besoins ou d'attentes, selon ses préférences : par le registre mis à disposition en mairie, par contact téléphonique, e-mail ou direct avec la mairie, par contact avec le Garant de la concertation.

Encourager le pouvoir d'initiative des citoyens

Le Groupe de Pilotage Citoyen et le Groupe Technique s'engagent à considérer sérieusement les propositions des participants, et à argumenter les décisions s'ils ne les retiennent pas. Ils s'engagent également à prendre en compte les informations et expertises complémentaires existantes, les alternatives proposées ou les demandes d'expertises complémentaires.

Co-élaborer et co-décider

Les différents ateliers organisés permettront aux participants d'élaborer collectivement des propositions pour l'élaboration des documents de PLU. Le Groupe de Pilotage Citoyen s'engage à prendre en compte ces propositions. Afin que la participation soit véritablement liée à la décision, on recherchera une articulation forte entre les espaces de débat, de proposition et de décision. Le Groupe de Pilotage Citoyen comprenant habitants, élus et techniciens est l'instance principale de décision tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Afin de rendre un avis commun à chaque phase de révision du PLU, le Groupe de Pilotage Citoyen sera formé, informé et accompagné par le bureau d'étude et le Groupe Technique. Le Groupe de Pilotage Citoyen et le comité de pilotage des élus échangeront régulièrement sur l'avancée des travaux. Le Conseil Municipal s'engage à respecter l'avis formulé par le Groupe de Pilotage Citoyen mais demeure libre dans ses délibérations qui engagent sa responsabilité.

Restitution et reddition des comptes (principe de transparence)

Les avis exprimés sont consignés et pris en compte dans les réflexions. Ils viennent éclairer les choix et arbitrages à réaliser. La municipalité s'engage à ce que des réponses soient apportées aux participants lorsqu'ils en font la demande. La commune informe les citoyens des décisions prises en précisant de quelle manière les avis des participants ont été pris en compte.

Suivi et évaluation du dispositif participatif

Le dispositif participatif fait l'objet d'un suivi régulier ainsi que d'une évaluation annuelle, portant à la fois sur son déroulement, mais aussi sur ses résultats et ses impacts. Les enseignements tirés de ce suivi et de cette évaluation sont communiqués au Groupe de Pilotage Citoyen et au Groupe Technique, de sorte que des améliorations puissent être apportées si nécessaire (dans la limite des moyens contractuels qui lient la commune aux bureaux d'études) ; ces enseignements sont également rendus publics.

Les outils de la participation citoyenne

Les ateliers du futur

Ce sont les événements participatifs les plus importants à chaque étape de la révision du PLU. Ce sont des temps d'expression, de débat, de proposition et d'élaboration collective du projet de PLU. Ils peuvent mobiliser de multiples outils participatifs tels que des lectures de paysage, du travail sur cartes ou sur maquettes, des groupes d'échanges ou d'écriture, etc.

Ouverts à tous, ils suivent le rythme de l'étude et sont organisés à chacune des phases. C'est en partant de cette matière fournie par l'ensemble des habitants que le GPC doit s'appuyer pour justifier ses choix sur le document d'urbanisme final.

Cinq ateliers du futur ont eu lieu : (1) sur le cadrage de la participation, (2) sur le diagnostic, (3) sur l'élaboration du projet de territoire, (4) sur les scénarios d'urbanisation et (5), sur l'aménagement des secteurs urbanisables

Les cafés d'urbanisme

Ce sont des moments conviviaux réalisés si possible hors des murs de la mairie, qui servent de support de débats sur des thématiques précises et contemporaines de la révision du PLU. Des experts extérieurs sont invités pour venir échanger avec les participants. Deux cafés d'urbanisme ont eu lieu : l'un sur les résidences démontables et le second sur l'habitat.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques éclairent et mettent en débat une entrée spécifique du PLU en fonction des besoins qui apparaissent en cours d'étude. Ils favorisent un travail plus approfondi en petit groupe sur certains thèmes du PLU en mobilisant l'expertise d'usage des habitants ou une expertise externe. Ils ont porté sur :

- la mobilité (déplacements doux, identification des cheminements dans le village) ;
- le type et les modalités d'agriculture souhaitée dans la commune (retour de des cultures alimentaires, réintégration de l'élevage, gestion de matière organique) ;
- le patrimoine bâti de la commune (inventaire du petit patrimoine) ;
- la mise en œuvre concrète de la transition énergétique (en particulier conciliation économie d'énergie / préservation du patrimoine bâti ; développement des énergies renouvelables) ;

Les visites sur site et ateliers in situ

Plusieurs évènements ont été mis en place tout au long du projet de PLU pour aller au plus près du terrain questionner les enjeux. Par exemple, du second atelier du futur (mai 2018), les visites d'étude de cas se sont concentrées sur trois thématiques : patrimoine, nouveau quartier et densification. Le matin deux promenades ont été organisées pour réaliser une lecture active du paysage. Deux groupes d'une vingtaine de personnes ont arpenté la commune en prenant de la hauteur pour analyser la commune notamment par le dessin. Les thématiques des promenades étaient la « mise en valeur du territoire » et la « trame verte et bleue de Saillans ». Lors de l'atelier du futur n°4 sur la préparation des OAP, les participants se sont rendus sur les secteurs potentiellement urbanisables pour imaginer leurs aménagements. Pour leur part, les membres du GPC ont également eu à plusieurs reprises l'occasion d'arpenter la commune.



Les ateliers de quartiers

L'idée d'organiser des réunions de quartiers a émergé collectivement lors des tables thématiques de l'atelier participatif de cadrage de la participation du 16 juin 2017. Elles sont envisagées comme des « micro-ateliers conviviaux » s'inscrivant dans la « vie villageoise » et permettant de « se rapprocher des gens [...] qui participent peu habituellement », physiquement, en sortant du cadre municipal formel, en les touchant « à travers leur vie personnelle » et en « favoris[ant] les échanges directs entre les personnes ». Le bureau d'études formule un double objectif de forme et de contenu pour ces réunions de quartiers : « se réunir dans un lieu informel et sous un format libre (horaire, durée, lieu...), pour ouvrir la parole à des habitants qui ne fréquentent pas les ateliers et pour favoriser les échanges en petit groupe » ; « recueillir des éléments de perception des quartiers et localiser des éléments factuels et concrets qui pourront servir pour le diagnostic et les autres phases du PLU ».

Ces ateliers de quartiers permettent de recueillir des avis en petit comité, pour que de petits groupes se questionnent en prenant en compte la spécificité des secteurs ou quartiers de la commune. L'objectif est de provoquer des échanges autonomes sans accompagnement physique du bureau d'étude mais sur des questions précises et pertinentes pour la révision du PLU et notamment pour la phase de diagnostic. Cinq rencontres ont été mises en place pour partager les préoccupations et particularités inhérentes à chaque secteur de Saillans, ce qui a eu pour effet :

- D'ouvrir la parole à des habitants qui ne fréquentent pas les ateliers, un kit d'animation fourni par le bureau d'études permettant de faciliter les échanges
- De recueillir des éléments de perception des quartiers et localiser des éléments plus factuels / concrets reversés aux réflexions sur le diagnostic et les autres phases du PLU.

Les réunions publiques

Points forts de la démarche, les réunions publiques viennent ponctuer ou conclure chaque phase du processus d'élaboration du PLU, depuis le diagnostic au règlement en passant par l'élaboration du PADD. Ce sont des moments d'information et d'échanges avec les participants. A noter qu'un grand débat public supplémentaire a été organisé avant la finalisation du projet pour orienter son contenu et clarifier les enjeux les plus saillants au moment de l'élaboration du règlement, conformément à la demande émise par le Garant de la concertation.



Le budget de la démarche participative

En prenant en compte les frais prévisionnels encore à venir (enquêtes publiques, reprographie, etc.), et hors temps de travail des agents de la mairie, la révision du PLU de Saillans devrait coûter à la commune environ 117.000 Euros TTC : 68.500 € pour le volet classique et obligatoire et **46.500 € pour le volet facultatif** lié à la mise en place de la participation étendue des habitants.

Le budget de la révision du PLU de Saillans

(dépenses engagées et prévues entre septembre 2016 et février 2020).

Dépenses	montant (TTC)	Recettes	montant (TTC)
Volet obligatoire			
Etudes, initiale et complémentaires	64 340 €	Subvention du Conseil Départemental	15 413 €
Reprographie, publicité, enquête publique	4 000 €	Reversement de la FCTVA*	5 807 €
Sous-total volet obligatoire	68 340 €	Sous-total volet obligatoire	21 220 €
Volet facultatif sur la participation			
Missions, initiale et complémentaires	46 424 €	Subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations	5 000 €
		Subvention de la Fondation de France	37 000 €
		Reversement de la FCTVA*	4 125 €
Sous-total volet facultatif	46 424 €	Sous-total volet facultatif	46 125 €
Sécurisation juridique	1 000 €		
TOTAL des dépenses	116 764 €	TOTAL des recettes	67 345 €

* FCTVA = Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

Le **taux de subvention** pour la révision du PLU est globalement de 58 % : 31% pour le volet obligatoire, **99% pour le volet facultatif** « participation » du PLU, ce qui constitue un taux exceptionnellement élevé. Ces subventions ont pu être obtenues grâce au caractère innovant de la démarche participative, auprès de la Fondation de France et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par ailleurs, le **temps de travail** globalement estimé pour la révision du PLU, entre septembre 2016 et février 2020 est le suivant :

- 300 heures pour la secrétaire générale (volet classique uniquement)
- 1200 heures pour le chargé de mission démocratie participative de la mairie (volet participatif en majorité); 3 agents différents ont occupé ce poste durant la durée de la révision du PLU avec des statuts et donc des couts horaires très variables: F. Larroque entre septembre 2016 et aout 2017 y a consacré 10% de son temps (contrat unique d'insertion de 26h/semaine ; I.Pascaud entre septembre 2017 et décembre 2018 (contrat à durée déterminée de 26h/semaine) y a consacré 30% de son temps ; JB Marine, en tant que stagiaire Master 2 Urbanisme, entre janvier et juin 2018 y a consacré 90% de son temps. Au total, le cout global de ce travail d'agent temporaire consacré à la révision du PLU peut être estimé à **12.000€ TTC**. Ce cout a été pris en charge, en partie, par une seconde subvention de la Fondation de France dédiée à la « démarche participative » de la commune (36.000 € sur 2015-2017).
- 1200 heures pour les élus,
- 700 heures pour les citoyens membres du Groupe de Pilotage
- 1500 heures pour les autres participants.

Déroulement de la concertation

Le principe général du déroulement de la concertation a été le suivant : les citoyens, habitants, usagers de Saillans ont été invités à donner leurs avis et faire des propositions lors des ateliers et des réunions publiques, qui ont ensuite été prise en compte au sein du Groupe de Pilotage Citoyen (cf paragraphe sur la gouvernance du dispositif pour plus de détail). C'est donc dans un **aller-retour permanent entre Groupe de Pilotage Citoyen et ateliers grand public ou public spécifique** (école, agriculteurs, ...) que s'est élaboré le projet de PLU.

De manière systématique, une **communication a été réalisée en amont** des événements par voie d'affichage public, d'agenda communal, de mails, de site internet ainsi que dans la presse locale ou le bulletin municipal. Après les événements, un **compte rendu ou une synthèse** ont été réalisés et diffusés sur le site internet de la mairie (pour plus de détail voir la partie suivante).

Phase diagnostic

Date	Nom de l'événement	Public cible	Nb de participants	Nb d'accompagnants	TOTAL
mercredi 18 octobre 2017	réunion obligatoire 1	GPC	12	5	17
mercredi 18 octobre 2017	réunion publique 1 : Lancement de la phase diagnostic	PUBLIC	35	8	43
mardi 28 novembre 2017	réunion obligatoire 2	GPC	14	12	26
mardi 12 décembre 2017	Rencontre des agriculteurs n°1	Agriculteurs	8	4	12
mardi 12 décembre 2017	réunion obligatoire 3	GPC	15	4	19
vendredi 19 janvier 2018	Atelier scolaire n°1	Jeunes	53	1	54
mardi 30 janvier 2018	réunion obligatoire 4	GPC	13	4	17
mercredi 31 janvier 2018	Rencontre des agriculteurs n°2	Agriculteurs	12	2	14
vendredi 2 février 2018	Atelier scolaire n°2	Jeunes	53	1	54
vendredi 2 février 2018	Questionnaire anonyme	PUBLIC	101	2	103
lundi 19 février 2018	réunion de quartier Montmartel	QUARTIER	13	1	14
mercredi 21 février 2018	réunion de quartier Ouest	QUARTIER	8	0	8
jeudi 22 février 2018	réunion de quartier Coupois	QUARTIER	14	0	14
vendredi 23 février 2018	réunion de quartier Rive sud	QUARTIER	24	1	25
mardi 27 février 2018	réunion de quartier Centre-bourg	QUARTIER	8	0	8
mardi 6 mars 2018	réunion obligatoire 5	GPC	17	6	23
mardi 6 mars 2018	Restitution des réunions de quartier	QUARTIER	10	3	13
mardi 3 avril 2018	réunion facultative 1	GPC	9	2	11
mardi 24 avril 2018	réunion facultative 2	GPC	6	1	7
jeudi 26 avril 2018	Atelier Patrimoine	PUBLIC	13	1	14
samedi 28 avril 2018	Atelier Transition énergétique	PUBLIC	13	1	14
samedi 5 mai 2018	Atelier Mobilité	PUBLIC	4	0	4
mardi 15 mai 2018	réunion obligatoire 6	GPC	8	3	11
mardi 22 mai 2018	Atelier Agriculture	PUBLIC	9	5	14
samedi 26 mai 2018	Atelier du futur n°2 : diagnostic	PUBLIC	71	13	84
mardi 29 mai 2018	réunion facultative 3	GPC	8	1	9
mercredi 6 juin 2018	Atelier jeunes n°1	Jeunes	4	4	8
mardi 12 juin 2018	réunion obligatoire 7	GPC	16	5	21
mercredi 13 juin 2018	Atelier jeunes n°2	Jeunes	6	6	12
samedi 23 juin 2018	Atelier jeunes n°3	Jeunes	5	4	9
mardi 26 juin 2018	réunion PPA	GPC	10	11	21
mercredi 27 juin 2018	Atelier jeunes n°4	Jeunes	4	4	8

Réunion publique n°1: lancement de la révision du PLU

Le 18 octobre 2017, une première réunion publique a été organisée afin d'expliquer en détail, ce qu'est un PLU, les étapes à venir pour la révision du PLU, et la façon dont les habitants seront impliqués. 35 participants étaient présents en salle St Géraud et 8 membres du bureau d'étude pour ce temps de présentation des différentes composantes réglementaires et participatives de la révision du PLU.

Rencontres avec les agriculteurs

Un questionnaire papier a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs habitant ou exploitant des terres sur la commune, puis deux réunions ont été organisées, les 12 décembre 2017 et 31 janvier 2018, par le bureau d'étude afin de mieux connaître l'état actuel et les enjeux des activités agricoles sur la commune. Les agriculteurs ont aussi pu faire part de leurs projets. Elles ont rassemblé respectivement 8 et 12 participants. Le résultat de ces réunions a également été présenté au Groupe de Pilotage Citoyen.

Ateliers scolaires

Le 19 janvier et le 2 février 2018 deux classes de l'école de Saillans (53 enfants au total) ont participé au diagnostic de la commune en s'intéressant à la thématique des déplacements du quotidien. Un premier atelier a permis de faire 4 parcours dans le centre village, à pied, par petits groupes. Les enfants ont commenté les trajets de manière sensible et retranscrit leurs usages. Ils ont également repéré les grands éléments paysagers qui composent la commune : la rivière, le centre.

Le deuxième atelier s'est déroulé en classe. Les élèves ont imaginé comment améliorer certains espaces publics repérés avec les enfants et les enseignantes lors des 4 parcours suivants : la place devant l'école, les alentours de l'Abri du besoin, le parking / boulodrome du boulevard de l'Echo, le parking de l'école de Musique et les bords de la Drôme. Ces 4 secteurs sont le support d'aménagements pour piétons, enfants, vélos, jeux ... et mettent en avant de nouveaux usages, imaginés par les enfants. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation ultérieure, lors de la journée du 26 mai.

Questionnaire à destination des habitants

Début février 2018, un questionnaire papier a été distribué dans les boîtes aux lettres pour recueillir les avis des habitants sur la phase diagnostic. Le questionnaire comprenait 8 pages de question sur la perception du territoire communal, les pratiques et usages du territoire, son évolution et les enjeux pour l'avenir de Saillans. Les personnes volontaires avaient jusqu'à début mars pour le renvoyer. 101 réponses ont été récoltées et analysées par le bureau d'étude pour intégrer dans l'élaboration du diagnostic ; ils ont fait l'objet d'une synthèse de 16 pages.

Les réunions de quartiers

5 réunions de quartiers ont été réalisées : le lundi 19 février quartier Montmartel, le mercredi 21 février quartier Ouest, le jeudi 22 février quartier Coupois, le vendredi 23 février Rive Sud et le mardi 27 février au centre bourg. Ces réunions ont toutes eu lieu en semaine, principalement en fin de journée. 4 ont lieu chez l'habitant (dont 2 chez un membre du Groupe de Pilotage Citoyen) et 1 en salle polyvalente, le choix de ce lieu s'expliquant par le nombre important de participants attendus. Leur tenue a été annoncée sur le site internet de la mairie de Saillans et via un Flash Info. Hormis la réunion organisée en salle polyvalente, animée par le chargé de mission Démocratie participative à la demande des organisateurs, les réunions de quartiers sont animées par des habitants (organisateur ou non), à partir d'un kit méthodologique fourni par le bureau d'étude (avec fiches et cartes à compléter). Au total, les réunions de quartiers ont rassemblé 78 participants.

Rive Sud	35 participants*	+ le chargé de mission Démocratie participative de la mairie
Coupois	14 participants	+ un vidéaste membre du bureau d'études
Montmartel	13 participants	+ un observateur membre du Groupe de Suivi-Évaluation
Centre-bourg	8 participants	-
Ouest	8 participants	-

* chiffre approximatif (seuls 24 participants se sont inscrits sur la feuille d'émargement).

Une réunion de restitution des réunions de quartiers a eu lieu avec le bureau d'étude le 6 mars 2018. Sur la base des données récoltées, le bureau d'étude a réalisé une carte de synthèse (cd ci-dessous)



Les ateliers thématiques

Quatre ateliers thématiques ont été organisés en vue d'affiner le diagnostic sur certains sujets précis. Ils visaient à apporter de la connaissance supplémentaire sur un sujet, en mobilisant des experts, soit invités de l'extérieur, soit des habitants du village (au sein des Groupe Action Projet), puis à débattre entre participants. Les réflexions ont ensuite été synthétisées par un ou deux participants lors des conférences multimédia de l'atelier du futur n°2 sur le diagnostic :

- le 26 avril 2018 : «Quel est le patrimoine bâti à préserver à Saillans ?» , organisé en partenariat avec le Groupe Action Projet Patrimoine ; a consisté notamment en un inventaire et une qualification du patrimoine de la commune par les participants (14 participants)
- le 28 avril 2018 : «Comment notre Plan Local d'Urbanisme peut-il contribuer à la transition énergétique ?», animé par le Groupa Action Projet Transition Energétique, avec l'intervention de Jérémy Celsan de Negawatt (14 participants)
- le 22 mai 2018« Quelle agriculture demain à Saillans ? Besoins, attentes, enjeux », avec l'intervention de Gérard Leras, ancien conseiller régional à la politique foncière et Nicolas Molinier, directeur de Agribiodrôme (14 participants)
- le samedi 5 mai 2018, les habitants de Saillans ont été conviés à un atelier public visant à mieux connaître les besoins et attentes concernant les cheminements publics, en particulier à pied et à vélo. Seuls 4 personnes étaient présentes.

Atelier du futur n°2 : Grande journée sur le diagnostic

Une grande journée a été organisée le 26 mai pour compléter le diagnostic de la commune, avec des études de cas concrets, des lectures de paysages, des rencontres d'acteurs du terrain ou d'experts ainsi que des conférences- multimédia sur différents thèmes. Dans la journée, il y a eu 71 participants différents, certains ayant participé à plusieurs ateliers dans la même journée (pour un total de 135 participations)

- Le matin, deux promenades de 1h30 ont été organisées avec lecture de paysage : l'une sur le patrimoine et la mise en valeur du territoire (avec présence de Nicolas Adam (directeur de l'Office de Tourisme) et l'autre sur les enjeux environnementaux (avec la présence de Chrystel Fermond, directrice du Syndicat mixte de la Rivière Drôme) – 31 participations
- dans l'après-midi, deux activités étaient proposées en parallèle :
 - trois études de cas ciblées, consistant à se rendre sur le terrain pour observer et analyser des cas d'étude sur 3 sujets différents : comment densifier ? préserver le patrimoine en centre bourg, évolution du bâti dans les nouveaux quartiers - 23 participations
 - quatre conférences multimédia de 50 minutes chacune,, composées d'une séance de courte vidéo, de la présentation par un expert ou les rapporteurs des conférences-débats puis d'un débat avec la salle : l'une sur la transition énergétique, une seconde sur les enjeux agricoles, une troisième sur le patrimoine bâti et la quatrième sur la qualité de l'habitat (avec deux intervenants extérieurs) – 81 participations
- En fin d'après-midi, un moment convivial a réuni les participants : apéritif, vernissage et expositions des ateliers scolaires et des ateliers de quartiers (carte).

Ateliers vidéo pour les jeunes

Les mercredi 6 juin, 13 juin, 27 juin ainsi que le samedi 23 juin ont eu lieu 4 ateliers vidéo avec les jeunes de Saillans, mobilisés par le biais de la MJC et de l'animateur de rue. Les jeunes entre 12 et 16 ans ont pu filmer la façon dont ils vivent et s'occupent dans le village. Un court métrage de quelques minutes a été réalisé sur cette base et projeté en réunion publique à l'automne 2019. Au total, il y a eu 19 participations (6 jeunes différents venus plusieurs fois).

Groupe de Pilotage Citoyen

Durant cette phase de diagnostic, le Groupe de Pilotage Citoyen s'est également réuni 11 fois (cf détails dans le tableau récapitulatif), dont une réunion avec les Personnes Publiques Associées le 26 juin 2018.

Phase Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD)

La phase de diagnostic s'est achevée pour laisser place au PADD (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Cette étape clef du processus de révision définit le projet politique de la commune pour les 10 à 15 années à venir. Sa forme se décline avec une partie écrite qui comporte des objectifs et une partie graphique composée de cartographies.

<i>Date</i>	<i>Nom de l'événement</i>	<i>Public cible</i>	<i>Nb de participants</i>	<i>Nb d'accompagnants</i>	<i>TOTAL</i>
mardi 3 juillet 2018	réunion obligatoire 8	GPC	14	4	18
mardi 11 septembre 2018	réunion obligatoire 9	GPC	13	4	17
samedi 29 septembre 2018	Atelier du futur n°3 PADD	PUBLIC	43	6	49
mardi 16 octobre 2018	réunion obligatoire 10	GPC	15	5	20
mardi 16 octobre 2018	Groupe Cabanons	GAP	6	1	7
mardi 6 novembre 2018	réunion facultative 5	GPC	11	1	12
mardi 13 novembre 2018	réunion obligatoire 11	GPC	13	4	17
mardi 13 novembre 2018	Café Urba n°1 :Residences démontables	PUBLIC	42	5	47
lundi 26 novembre 2018	Réunion publique 2 : Restitution diagnostic et PADD	PUBLIC	56	7	63

Atelier du futur n°3 : Les orientations du PADD

Le 29/09/2018, le 3^{ème} atelier du futur visait à questionner les objectifs de révision du PLU tels que rédigés en 2016 et à les transformer, au regard du diagnostic réalisé, en orientations pour élaborer le PADD. 43 personnes ont participé. Les participants ont travaillé en sous-groupes par grands thèmes. Ils avaient à disposition des fiches synthétiques reprenant les principaux apports du diagnostic ainsi que les objectifs de révision du PLU. Sur cette base, ils ont pu faire des propositions pour le futur PLU. L'atelier s'est conclu par une votation de préférence à l'aide de gommettes (vert, orange, rouge selon si on adhère ou au contraire n'est pas d'accord). Cela a permis d'apprécier le niveau d'adhésion des participants aux différentes propositions faites par chaque table. Suite à cet atelier, le bureau d'études a fait la synthèse des échanges.

Groupe de travail sur les cabanons

Dans la poursuite du travail mené par le Groupe Action Projet patrimoine en phase de diagnostic, un sous-groupe d'habitants a réalisé un travail d'inventaire et de caractérisation des cabanons de vigne sur la commune en vue de faciliter leur préservation. Il s'est réuni en octobre 2018 et comprend 6 personnes.

Café d'urbanisme n°1 sur l'habitat léger

Le mardi 13 novembre 2018 s'est tenu un premier café d'urbanisme, au restaurant « Les jeunes chefs » dans un format convivial, favorisant la discussion, autour de trois interventions d'experts. On dénombrait 42 participants (ayant émarginé). Le sujet des résidences démontables est à la fois nouveau, mal connu et par conséquent source de méprises ou inquiétudes. Il a donc été décidé d'y consacrer une soirée, pour que chacun puisse mieux comprendre de quoi il s'agit, quels sont les enjeux, et comment ce sujet peut être pris en

compte dans le prochain PLU de Saillans. Trois intervenants ont apporté des connaissances, et permis de nourrir ensuite le débat dans la salle :

- Béatrice Mesini (chercheuse CNRS) a présenté une étude réalisée sur un territoire en Ardèche qui a fait une forme d'inventaire de différents types d'habitants, d'habitats, de philosophie de vie, mais aussi des difficultés de vivre en habitat léger,
- Claire Bonneton (urbaniste) a présenté le cadre réglementaire imposé dans le cadre de la révision d'un plan local d'urbanisme. Elle a notamment présenté les STECAL qui sont des zones pouvant être inscrites au PLU sur des zones naturelles et agricoles pour accueillir de l'habitat léger (résidence permanentes démontables, camping, aire de gens du voyage),
- Yann Damiani (architecte) a distingué réglementairement les résidences de loisirs et celles dites permanentes. Il a montré des images d'architectures correspondant à différentes typologies d'habitat léger en déclinant leurs particularités respectives.

La réunion a été longue (plus de 3 heures) et plusieurs participants ont manifesté le souhait de disposer de davantage de temps pour débattre sur ce sujet.

Réunion publique n° 2 de restitution sur le diagnostic et sur le PADD

Le lundi 26 novembre, les élus et le bureau d'études en charge du PLU ont présenté le diagnostic du PLU et le Projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD), après que le rôle de chacun ait été rappelé ainsi que le calendrier de révision du PLU. La présentation, sur la base d'un diaporama fut dense du fait d'une masse importante d'informations à transmettre. 56 personnes ont participé à cette réunion, en plus du bureau d'étude, et de nombreuses questions ont été posées, sur le fond et sur la méthode participative également, notamment à propos de ce qui va être mis en place par la suite pour avoir de bonnes articulations entre le GPC (Groupe de Pilotage Citoyen) et les temps de participation « Habitants ». La vidéo « brève du PLU n°2 » qui illustre le travail mené a également pu être visionnée par les participants, tout comme la vidéo réalisée avec de jeunes saillansons dans le cadre de la révision du PLU.

Groupe de Pilotage Citoyen

Durant cette phase de PADD, le Groupe de Pilotage Citoyen s'est également réuni 5 fois (cf. détail dans le tableau récapitulatif), dont une réunion avec les Personnes Publiques Associées

Phase Programmation et règlements

Date	Nom de l'événement	Public cible	Nb de participants	Nb d'accompagnants	TOTAL
mardi 27 novembre 2018	réunion obligatoire 12	GPC	14	6	20
samedi 8 décembre 2018	Atelier bilan du suivi évaluation de la participation	PUBLIC	32	3	35
mardi 15 janvier 2019	Débat public sur les Résidences Démontables	PUBLIC	105	3	108
mardi 22 janvier 2019	réunion obligatoire 13	GPC	12	6	18
mardi 22 janvier 2019	Café Urba n°2 : Habitat	PUBLIC	32	9	41
samedi 2 février 2019	Atelier du futur°4 : scénarios urbanisation	PUBLIC	43	7	50
mardi 5 février 2019	réunion obligatoire 14	GPC	12	6	18
mardi 5 février 2019	Groupe Transition Enegetique	GAP	2	1	3
mercredi 6 février 2019	Atelier du futur°5 : OAP sectorielles	PUBLIC	17	9	26
mardi 19 février 2019	réunion obligatoire 15	GPC	13	4	17
jeudi 28 février 2019	Groupe Patrimoine	GAP	10	1	11
vendredi 1 mars 2019	Groupe cheminements doux	GAP	7	1	8
samedi 2 mars 2019	réunion facultative 6	GPC	11	2	13
mardi 5 mars 2019	Réunion PPA	GPC	10	11	21
mardi 5 mars 2019	réunion obligatoire 16	GPC	17	5	22
mardi 19 mars 2019	réunion obligatoire 17	GPC	17	5	22
jeudi 28 mars 2019	Atelier scolaire n°3	Jeunes	24	2	26
mardi 2 avril 2019	réunion obligatoire 18	GPC	15	3	18
lundi 15 avril 2019	Débat Public sur l'ensemble du projet	PUBLIC	147	6	153
mardi 16 avril 2019	groupe restreint 1	GPC	5	2	7
mercredi 17 avril 2019	groupe restreint 2	GPC	4	2	6
mardi 30 avril 2019	réunion obligatoire 19	GPC	14	4	18
jeudi 16 mai 2019	groupe restreint 3	GPC	6	1	7
mardi 21 mai 2019	groupe restreint 4	GPC	4	5	9
mardi 21 mai 2019	réunion obligatoire 20	GPC	15	4	19
mardi 28 mai 2019	réunion PPA	GPC	7	13	20
mardi 28 mai 2019	Réunion publique 3 : Ensemble du projet	PUBLIC	86	5	91
mardi 11 juin 2019	réunion obligatoire 21 bilan	GPC	15	3	18

Débat sur les Résidences démontables

Mardi 15 janvier s'est tenu, à 20H, en salle polyvalente, un débat public sur les résidences démontables. Il faisait suite au 1er Café d'Urbanisme du 13 novembre 2018, au cours duquel trois experts ont apporté leurs expériences et leurs connaissances réglementaires. Ce soir-là, il s'agissait de permettre aux participants de donner leurs avis, d'échanger et de débattre. 105 participants étaient présents, dont une partie n'habite pas à Saillans, mais utilisent des résidences démontables ou est intéressée par le sujet (28 identifiés sur les listes d'émargement). Des échanges vifs mais constructifs ont émergés, sur des thèmes variés tels que l'environnement, la justice sociale, le paysage ou sur les impacts économiques de ce type d'habitat.

Café d'urbanisme n°2 – Quel projet d'habitat pour bien vivre à Saillans ?

Ce second café d'urbanisme a eu le 22/01/2019 était ciblé sur le thème de l'habitat. Il visait à discuter de deux enjeux majeurs pour l'avenir du village : comment réaliser des opérations de logement de qualité en envisageant différents types d'habitat ? Quelles sont les conditions à réunir pour déployer du logement social ? Étaient présents 32 participants ainsi que 3 intervenants :

- Robert Pleyne, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme)
- Anne Le Guillou, Urbaniste conseil, notamment sur l'habitat participatif ;
- Samuel Coppel, Drôme Aménagement Habitat qui réalise notamment du logement social

Les échanges ont été riches, les questions des participants aux intervenants nombreuses et ont permis d'aborder des thèmes variés tels que l'habitat participatif, le logement social, la densité de l'urbanisation, ou la question de l'accès à la propriété.



Atelier du futur n° 4 : Où urbanise-t-on à Saillans ? (scénarios d'urbanisation)

Le quatrième atelier du futur s'est déroulé le samedi 02/02/2019 après-midi en salle polyvalente et a rassemblé 43 participants. L'objectif était définir avec les habitants les possibles futurs secteurs d'extension de l'urbanisation pour le nouveau PLU, en fonction du scénario d'urbanisation.

Un premier temps a été consacré à une présentation et une session de questions/réponses sur le cadrage réglementaire, et les marges de manœuvre dont la commune dispose pour étendre l'urbanisation actuelle.

Les participants ont eu à choisir entre 9 secteurs potentiels, pour élaborer par table les scénarios les plus cohérents en fonction des caractéristiques de ces secteurs et de leur localisation. Ces échanges ont servi de base de travail pour le Groupe de Pilotage Citoyen du 5 février puis pour l'atelier du futur n° 5 du 6 février portant sur "Comment urbaniser à Saillans ?".

Atelier du futur n° 5 : Comment urbaniser à Saillans ? (OAP sectorielles)

Suite à l'atelier du 2 février qui portait sur « où urbaniser à Saillans ? », un second atelier public a eu lieu salle St Géraud le mercredi 6 février : il s'agissait cette fois-ci de penser l'aménagement des 5 secteurs d'extension de l'urbanisation proposés par les participants du 2 février et validés lors du Groupe de Pilotage du 5 février. 16 participants étaient présents, ainsi que les membres du bureau d'étude et ceux du groupe de suivi-évaluation. Après une visite sur les sites, cinq groupes ont travaillé à partir de maquettes sur les secteurs d'extension. Cela leur a permis d'identifier les atouts et contraintes des terrains ainsi que des éléments-clefs d'organisation à respecter afin d'optimiser la construction de bâtis sur ces terrains, en vue de respecter un objectif de densification de l'ordre des 20 logements / hectare. Ce travail a été utilisé par le bureau d'étude et les Groupe de Pilotage Citoyen pour concevoir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectoriels.



Groupes de travail

3 réunions de travail ouvertes à tous ont été organisées pour creuser des sujets spécifiques, en s'appuyant en particulier sur les Groupes Actions Projets existant sur la commune, mais sans s'y restreindre :

- l'un sur la transition énergétique en vue de faire des propositions concernant l'OAP Transition énergétique, le 5 février 2019
- l'un sur le patrimoine le 28 février 2019 (liste du patrimoine bâti à préserver)
- l'un sur les cheminements doux le 1^{er} mars 2019 (identification des besoins en nouveaux cheminements piétons ou vélos)

Atelier scolaire n°3

Le jeudi 28 Mars 2019, les élèves de la classe de CE2/CM1 de l'école de Saillans ont participé à un atelier de réflexion sur de futurs aménagements sur un tènement sujet à une OAP sectorielle. Après une visite sur site, les enfants ont imaginé en maquette comment prolonger le cadre de vie saillanson dans des aménagements à venir en prenant soin de préserver la nature, de proposer des logements de qualité pour de futurs habitants tout en les reliant au reste du village à l'aide d'espaces publics. 24 enfants ont participé. Leur travail a été présenté lors de la réunion publique du 15 avril 2019.

Grand débat public sur le projet avancé de PLU (réunion publique n°3)

Une grande soirée de débat autour du projet de PLU a été organisée le lundi 15 avril 2019 au soir, dans la salle des fêtes, en présence du Garant de la concertation. Elle a porté essentiellement sur le PADD, ainsi que sa traduction dans les grandes règles, le zonage, ainsi que les OAP sectoriels et thématiques. Réunissant 147 participants, cette soirée a été un temps fort démocratique de la démarche de révision. En amont de cette soirée, les documents de travail ont été publiés et mis à la disposition des habitants, par le biais d'un cahier de 16 pages « spécial PLU » distribué dans les boîtes aux lettres et disponible à l'accueil de la mairie. Deux permanences ont également été proposées, animées par le Chargé de mission Démocratie participative de la mairie, la semaine précédant le débat pour accompagner les habitants qui le souhaitent dans la prise de connaissance de ces documents. La soirée a été enregistrée et le fichier audio mis à disposition des habitants (site internet). Une synthèse détaillée des débats a également été réalisée et publiée sur le site internet de la mairie.



Réunion publique n°4 : présentation de l'ensemble du projet de PLU

Le mardi 28 mai 2019 à 19h30 s'est tenue, en salle polyvalente, la dernière réunion publique de présentation de l'ensemble du projet de PLU de Saillans, avant son arrêt. 86 participants étaient présents, ainsi que le bureau d'études et le Garant de la concertation.

L'ensemble du projet a été présenté, de façon assez détaillée, à l'aide d'un diaporama, par les élus et le bureau d'étude. Trois sessions de questions-réponses puis de débats ont été organisés, l'une sur le projet de territoire, une seconde sur les secteurs et les thématiques clés pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), et la dernière sur les règlements écrits et graphiques. Les débats ont été enregistrés et mis à disposition du public sur le site internet de la mairie.

Groupe de Pilotage Citoyen

Durant cette phase de Règlement & Programmation, le Groupe de Pilotage Citoyen s'est également réuni 15 fois, dont une partie en groupe restreint (4 réunions), et deux réunions avec les Personnes Publiques Associées (cf. détail dans le tableau récapitulatif).

Moyens d'accompagnement mis en œuvre

Dans le cadre de la délibération initiale et des objectifs liés à la concertation, des outils d'information et de communication ont été développés, afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'exprimer leurs avis et de prendre connaissance du projet de PLU au fur et à mesure de son avancement.

Recueil des avis tout au long du projet

Mise à disposition d'un registre en mairie

Un registre déposé en mairie a été accessible au public pendant les heures d'ouverture de l'accueil, et ce durant toute la durée de l'élaboration du PLU, chacun pouvant faire part de ses observations. Au final, 4 avis ont été recensés et pris en compte.

Echanges par courriers

Les citoyens pouvaient également écrire à la mairie, par courrier ou mail. Les échanges par courriers et mails ont été nombreux et concernaient tous des demandes individuelles: **60 courriers sont parvenus en mairie**, dont 16 en forme de réclamations suite à la publication de la carte de zonage provisoire en avril 2019 (phase règlement). La moitié de ces courriers venaient de propriétaires souhaitant voir rendue constructibles leurs parcelles. Un tiers des courriers portaient sur des modifications de classement de parcelles de secteur naturel vers agricole ou inversement. Les autres courriers portaient sur des demandes de classement spécifiques au vues d'activités économiques ou sur d'autres situations particulières. Un accusé de réception leur a été systématiquement envoyé. Une lettre de réponse sera envoyée dans l'été 2019.

Par ailleurs, lors du travail sur l'extension possible de l'urbanisation, le bureau d'étude et le groupe de pilotage citoyen ont identifié une quinzaine de secteurs potentiels. L'ensemble des **propriétaires de ces secteurs** ont été contacté par courrier pour mieux connaître leurs souhaits et/ou éventuels projets. Leurs réponses ont été intégrées à la réflexion.

Rencontre des pétitionnaires

Les élus ont rencontré les **pétitionnaires** qui en ont fait la demande par mail, téléphone ou par écrit. Une **vingtaine** de rendez-vous ont eu lieu, en présence, au minimum de deux élus, et parfois d'un agent de la mairie. Ils ont essentiellement eu lieu pendant la phase d'écriture des règlements, soit entre mars et juin 2019.

L'équipe municipale a également rencontré à plusieurs reprises l'ensemble des **propriétaires et /ou aménageurs concernés par les OAP sectoriels**.

Supports d'information

Outils de communication

La concertation sur le PLU a été l'occasion de poursuivre le développement des outils de communication et de transparence mis en place sur la commune :

Mise à disposition du public d'un dossier relatif au projet, dans le hall d'entrée de la mairie, pendant les horaires d'ouverture (le matin de 9h-12h et l'après-midi de 13h30-16h), actualisé à l'issue des différents phases clés d'élaboration du projet de révision du PLU.

Le site Internet municipal <http://www.mairiedesaillans26.fr/menu-principal/revision-plu/>.

Il a largement traité le projet de révision du PLU, avec la création d'un onglet dédié mis à jour régulièrement et la mise à disposition des supports et productions de la concertation, en texte libre ou en format pdf téléchargeable. L'onglet « Révision du PLU » est organisé à partir d'un menu principal permettant d'accéder à 3 sous-menus : 1– Déroulement / 2– Documents et synthèses / 3– Fonctionnement et méthodes.

Au total, **74 articles** ont été publiés durant l'élaboration du PLU ainsi que 17 articles pendant la phase de préparation des objectifs de révision du PLU (avant avril 2016). Les pages du site internet lié à la révision du PLU comptabilisent **8 443 vues** entre septembre 2016 et aout 2019.

Pages	Nombre de vues (sept 2016-aout 2019)
Révision PLU	3 045
PLU de Saillans – Téléchargement des fichiers	2 032
Plans à télécharger	582
Révision du PLU actualités	513
Une révision du PLU participative à Saillans	359
Lettre d'info n°23 et encart Spécial Révision du Plu	236
Révision du PLU – Synthèse et audio du débat public du 15 avril 2019	231
La préparation de la révision du PLU à Saillans : c'est parti !	171
1. Déroulement	161
2. Documents et synthèses	161
Révision du PLU, le vice-président de la CNDP conseille la commune	140
Révision du PLU – Réunions de quartiers en février 2018	103
“Arpentage” de texte sur le PLU	101
Arpentage de textes sur le PLU, synthèse de la rencontre du 14 juin 2016	95
Synthèse des ateliers de quartier de février 2018	93
Révision du PLU – Tirage au sort Groupe de Pilotage Citoyen	92
Révision du PLU – réunion publique du 28 mai 2019	87
Révision du PLU : assistance nombreuse au débat public du lundi 15 avril	82
Révision du PLU : la phase diagnostic c'est parti ...	81
Une étape clé de la révision du PLU	78

Rechercher sur ce site...

Mairie de Saillans
Bourgeois sur la rive de la rivière de Saillans (Drôme)

démarches pratiques / jeunesse / social / vie économique / révision plu / projet communal / en 1 clic / contacts

Participer / Commissions Participatives / Observatoire de la Participation / Vie associative sportive et culturelle / Expression libre

École - inscription rentrée 2019

Menu : Accueil / Menu principal / Révision PLU

RÉVISION PLU

Le Groupe Suivi-Evaluation et la commission Transparence-informations ont réorganisé les pages du Menu Révision du PLU pour permettre une meilleure recherche et un accès plus aisé aux multiples d'informations et synthèses.

Lors de la réunion publique du 28 mai 2019, 5 documents ont été présentés :

1. Le règlement graphique provisoire 20/05/2019
2. Le règlement graphique provisoire Zoom 20/05/2019
3. Les règles principales dans dans les zones U, A et N
4. OAP Les orientations d'aménagement et de programmation
5. PADD Projet d'aménagement et de développement durables

Consultation de la carte de zonage et de tous les documents de travail du PLU

hall de la mairie, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Création d'un Tumblr pour suivre plus particulièrement, et de manière imagée et légère, l'activité du PLU : <https://plusaillans.tumblr.com/>

Agenda mensuel et messages spécifiques « Flash info Révision du PLU ».

17 messages titrés « Révision du PLU » ont été envoyés par mail à la liste de diffusion de la mairie (**627 adresses** mail au 01/06/2019 dont environ 15% de personnes extérieures), comprenant des habitants, des associations, des acteurs économiques ainsi que des personnes n'habitant pas à Saillans. Les Flash Infos réguliers de la mairie, hebdomadaires, mensuels pour l'agenda, reprenaient aussi les rappels des dates de réunions ou des liens sur les articles mis sur le site internet.

Lettre d'Info Municipale

Entre 2016 et 2019, la lettre d'info municipale a consacré de nombreux articles au projet de PLU. Dès l'été 2017, un article a annoncé le lancement de la révision. Par la suite, chaque parution de la lettre info a donné lieu à un article spécifique sur le sujet, suivant l'évolution du projet : automne 2017, Hiver 2017, printemps 2018, été 2018, automne 2018, hiver 2018, printemps 2019, été 2019. Cette Lettre Info est téléchargeable sur le site internet de la mairie, disponible en papier à la mairie et elle est distribuée deux fois par an dans les boîtes aux lettres.

Un **cahier spécial révision du PLU de 16 pages** a été édité au printemps 2018, pour accompagner la dernière phase d'élaboration du projet et notamment la réunion publique du 15 avril. Il comprenait en particulier la carte de zonage provisoire, et les grandes règles du projet de PLU. Il a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, et en libre accès à l'accueil de la mairie.

Campagne d'affichage communal. Les principaux événements, plus d'une vingtaine au total, ont fait l'objet d'une campagne d'affichage dans le village. Les ateliers du futur, les réunions publiques, les cafés d'urbanisme et les autres temps de débat public ont tous été couverts. 23 affiches différentes ont été réalisées et placardées.

Flyers de communication. En avril 2016, la phase d'ateliers publics a été annoncée par flyers, avec distribution dans les boîtes aux lettres. En février 2018, les ateliers de quartiers ont aussi fait l'objet d'un tract de mobilisation, également distribué dans les boîtes aux lettres.

Page Facebook ; les informations sur le PLU ont également été relayé par des « posts » sur la page Facebook de la mairie (« Commune de Saillans-26 »).



Les comptes rendus et les synthèses de réunions et d'ateliers

Après chaque atelier ou réunion publique, une synthèse a été rédigée, parfois un compte-rendu plus détaillé, soit par le bureau d'études, soit par la mairie, selon les moyens matériels et humains à disposition.

En outre, les supports projetés (diaporamas) lors de réunions ont été mis à disposition en téléchargement sur le site internet de la mairie.

Enfin, les 2 dernières réunions publiques ont été enregistrées (15 avril, 28 mai 2019). L'ensemble des fichiers audio et textes sont consultables sur le site internet de la mairie.

Les brèves du PLU

De courtes vidéos pédagogiques ont été réalisées par deux vidéastes professionnels dans le cadre du marché avec le bureau d'étude. Elles visaient à retracer la démarche de révision du PLU en permettant de sensibiliser les habitants aux enjeux du PLU et tenter de toucher des publics plus éloignés de l'écrit. Elles ont été projetées lors des réunions publiques ou ateliers du futur et sont disponibles sur le site internet de la mairie.

La brève n°1 retrace les différents moments participatifs qui ont eu lieu en 2016 lors de la définition des objectifs de la révision du PLU et présente l'organisation et les étapes à venir. Elle a été présentée lors de la réunion publique du 18/10/2017.

La brève n°2 retrace les promenades de l'atelier du futur n°2 (diagnostic) et le fonctionnement du Groupe de Pilotage Citoyen (GPC). Elle a été présentée pour la première fois lors de l'atelier du futur n°13 le 29/09/2018.

La brève n°3 porte sur le travail d'élaboration des scénarios d'urbanisation, entre le Groupe de Pilotage Citoyen et les ateliers participatifs. Elle devait être présentée lors de la réunion publique du 28/05/2019 mais n'a pas pu l'être pour un souci technique. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la mairie dès que ce souci sera réglé.

Les articles de presse

Les événements du PLU ont régulièrement fait l'objet d'articles dans la presse locale, que ce soit le *Journal du Diois*, *Le Crestois* ou bien *Le Dauphiné Libéré*. L'ensemble des réunions publiques et des ateliers du futur ont été couverts.



La participation dans les faits

Méthodologie du suivi-évaluation

Le déroulement de la participation a été suivi par le Groupe Suivi-Evaluation et les résultats et effets de la participation ont pu être évalués au moyen de différents outils :

- un questionnaire initial sur les perceptions, les pratiques, les connaissances, les attentes des habitants sur le PLU, la participation et la transition énergétique (79 réponses reçues) ;
- des feuilles d'émargements sur les 93 événements différents ; identification de 434 participants différents (avec quelques données individuelles : genre, âge, temps de résidence au village, ...)
- des notes d'observations sur chaque événement ainsi que les comptes rendus rédigés par le bureau d'étude ou la mairie
- des courts questionnaires d'auto-évaluation après chaque atelier participatif et réunion publique (environ 300 disponibles)
- des courts questionnaires d'auto-évaluation à chaque réunion du Groupe de Pilotage Citoyen ; au total 237 questionnaires sur 31 réunions ont été récoltés et analysés
- des entretiens semi-directifs avec un ensemble des participants du Groupe de Pilotage Citoyen, du bureau d'étude, de la mairie (perceptions, attentes, etc.) ; au total 42 entretiens ont été réalisés.
- des séances collectives d'échanges réflexifs avec les participants sur le processus participatif, en particulier :
 - l'atelier grand public du 8 décembre 2018, sur le bilan des premières années et des propositions d'ajustements sur le dispositif participatif
 - la réunion bilan du Groupe de Pilotage Citoyen du 11 juin 2019 sur les réussites, échecs et enseignements des 2 ans passés.

Les observations et analyses réalisées par le GSE ont fait l'objet de communications rédigées au fil de l'eau et diffusées au grand public (site internet ou lettre info municipale)

- «La participation des habitants à la révision du PLU de Saillans, période juin 2017 à novembre 2018, suivi – évaluation de la révision du PLU », janvier 2019 ;
- « Groupe de Pilotage Citoyen : premiers retours d'observation par le Groupe de Suivi-Évaluation » (cahier spécial 6 pages, octobre 2018)
- « Retour sur la journée PLU du 26 mai 2018 » (Lettre Info 20, été 2018) ;
- « Synthèse des réunions de quartiers de février et mars 2018 »



Les chiffres de la Participation

Les événements participatifs

93 événements participatifs ont été organisés entre juin 2017 et juin 2019, selon la répartition ci-dessous. Au total, **18 événements étaient ouverts à tous les habitants**. Le plus grand nombre d'événements a eu lieu en phase de diagnostic ; par contre la participation a été plus importante en phase d'élaboration des Règles (cf paragraphe ci-dessous).

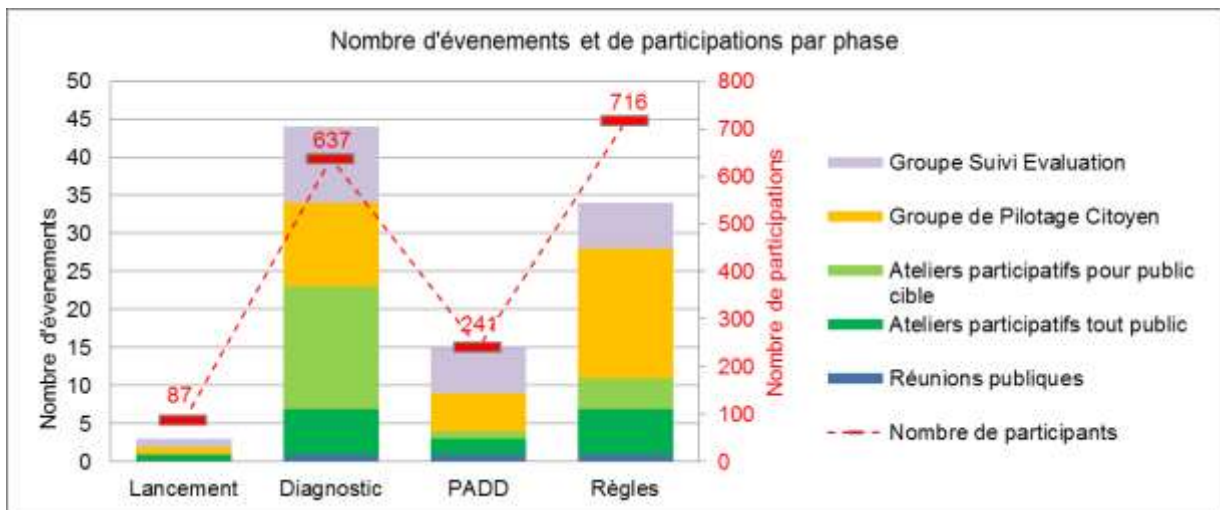
Nombre d'événements par phase de révision du PLU	Lancement (juin -sept 2017)	Diagnostic (oct 17 - juin 18)	PADD (juillet -nov. 18)	Règles (dec.18 -juin 19)	TOTAL
Réunions publiques		1	1	1	3
Ateliers participatifs	1	22	3	10	36
<i>dont tout public</i>	1	6	2	6	15
<i>dont public dédié</i> (quartiers, enfants, jeunes, agriculteurs, Groupes Action Projet)	0	16	1	4	21
<i>En détail</i>	Atelier du futur 1 : cadrage	1 questionnaire individuel; 4 ateliers thématiques ; 1 atelier du futur ; 3 atelier agriculture ; 3 ateliers scolaires ; 4 ateliers jeunes ;6 réunions de quartier	1 atelier du futur, 1 café d'urbanisme ; 1 groupe de travail	2 ateliers du futur, 1 débat public, 1 café d'urbanisme, 1 réunion- bilan sur la participation, 1 débat, 1 atelier scolaire, 3 groupes de travail	
Groupe de Pilotage Citoyen	1	11	5	17	34
<i>dont obligatoire</i>	1	7	4	9	21
Groupe Suivi Evaluation	1	10	6	6	23
Total des événements	3	43	14	33	93
<i>dont événements ouverts à tous</i>	1	7	3	7	18

La participation sur l'ensemble du dispositif

La répartition de la participation

Au total, ces 93 événements ont cumulé **1681 participations** (une personne ayant pu participer à plusieurs événements). Cette participation a été variable selon les phases du PLU. Elle a été le plus élevé dans la phase de Règlements

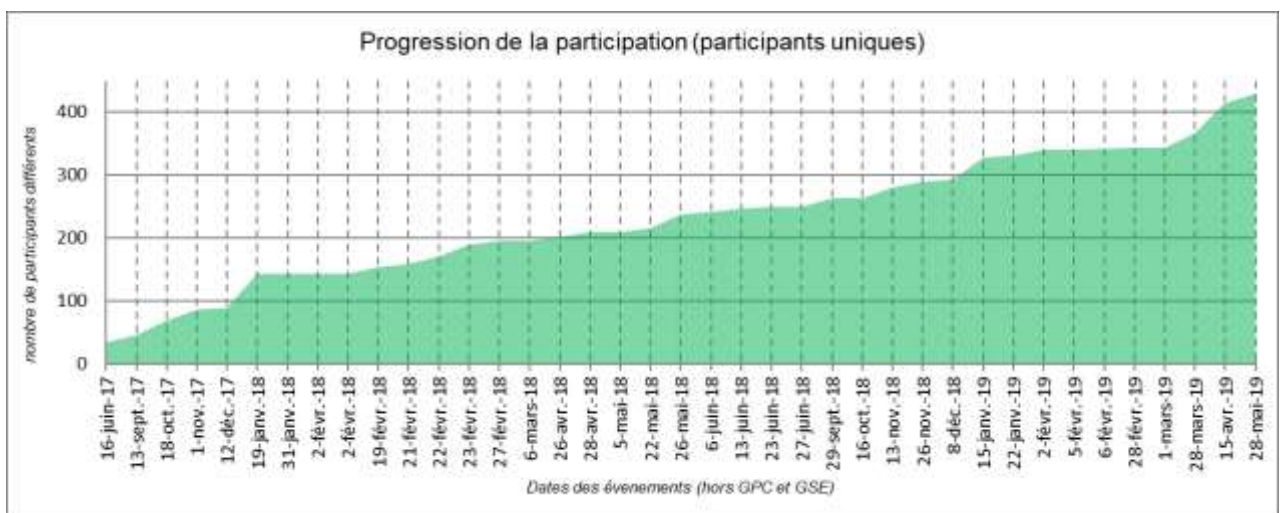
Nombre de participations par phase de révision du PLU	Lancement	Diagnostic	PADD	Règles	TOTAL
Réunions publiques		35	56	86	177
Ateliers participatifs	37	450	91	419	997
<i>dont tout public</i>	37	211	85	376	709
<i>dont public dédié</i> (quartiers, enfants, jeunes, agriculteurs, Groupe Action Projet)	0	239	6	43	288
Groupe de Pilotage Citoyen	46	128	66	191	431
Groupe Suivi Evaluation	4	24	28	20	76
Total des participants	87	637	241	716	1681
<i>dont événements ouverts à tous</i>	37	246	141	462	886



Les 18 ateliers et réunions publiques ouverts à tous ont rassemblé en moyenne 49 participants, avec un minimum de 17 participants (atelier du futur n°5 de février 2019) et un maximum de 147 personnes (réunion publique-débat du 15 avril 2019). Le questionnaire individuel ainsi que le débat sur les résidences démontables ont également rassemblés plus de 100 participants.

La dynamique de participation

La participation a progressé régulièrement, chaque nouvel événement ramenant de nouveaux participants, avec toutefois certaines rencontres qui font davantage venir de nouvelles personnes. Il s'agit en particulier du débat public du 15 avril 2019 sur le projet avancé (47 personnes nouvellement impliquées), du débat sur les résidences démontables (35 nouveaux), de l'atelier du futur n°2 sur le diagnostic (23 nouveaux participants), ainsi que des ateliers scolaires (auxquels les groupes d'enfants n'ont pas « choisi » de participer). A noter que le questionnaire individuel auquel ont répondu 101 personnes n'apparaît pas dans ces chiffres étant donné qu'il était anonyme.



Le nombre de participants différents

La démarche participative a touché une très large partie de la population : on peut dire qu'environ **un habitant ou citoyen sur trois de Saillans a participé au moins une fois** ; la commune comptant environ 1300 habitants et 1100 inscrits sur les listes électorales sur cette période.

434 personnes différentes ont participé à ces différents évènements : ce sont des **citoyens, habitants ou usagers de Saillans** (c'est-à-dire des personnes qui travaillent, utilisent les services, les commerces du village ou y pratiquent des activités de loisirs, ou encore de potentiels futurs habitants). Cf ci-dessous pour plus de détails sur le profil des participants.

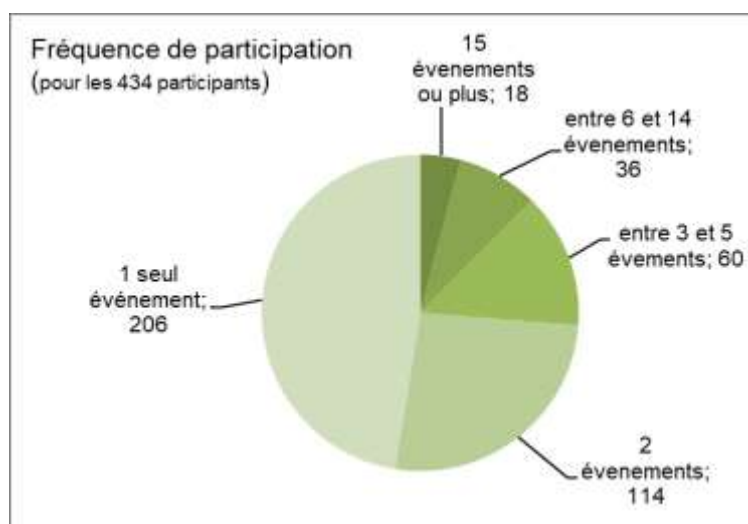
Parmi eux, on dénombre :

- 13 élus
- 22 personnes ayant été membres du Groupe de Pilotage Citoyen
- 5 personnes ayant été membres du Groupe Suivi-Evaluation
- 25 personnes qui ont, au moins une fois, tenu un rôle particulier dans un évènement animateurs bénévoles de réunions, rapporteurs d'un groupe de travail, observateur au titre du groupe de suivi –évaluation.

La fréquence de participation

Les 434 participants différents n'ont pas tous autant participé. 47% d'entre eux n'ont participé qu'une seule fois (206 personnes); 26% sont venus à deux évènements (114 personnes) ; 14% entre 3 et 5 évènements (60 personnes) et enfin 12% a plus de six évènements (54 personnes). Parmi ces derniers, bien logiquement, se trouvent notamment, mais pas uniquement, les élus de la commune, des membres du Groupe de Pilotage Citoyen et du Groupe Suivi-Evaluation.

Ceux qui n'ont participé qu'une seule fois l'ont fait notamment lors du débat public du 15 avril 2019 (42 personnes), lors du débat sur les résidences démontables (28 personnes).



Le profil des participants

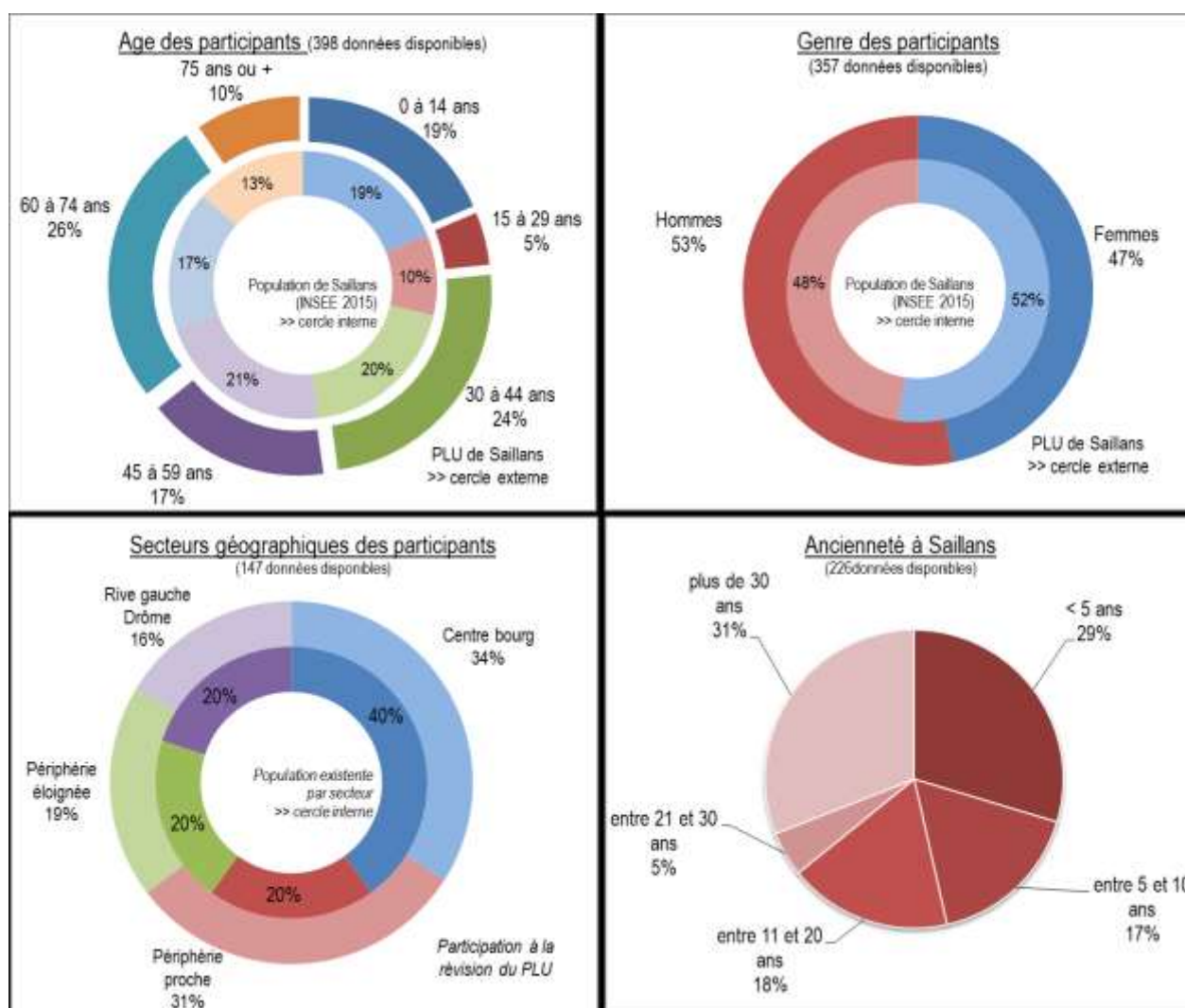
Globalement, le dispositif a permis de mobiliser des personnes qui n'avaient encore jamais participé aux activités de la mairie auparavant, ce qui était un objectif fort : toucher de nouvelles personnes.

L'analyse des données à partir des feuilles d'émargement renseigne plus finement sur le profil générationnel de ces participants.

La **représentativité est satisfaisante concernant le genre et l'âge**. On constate une légère sous-représentation des femmes. La classe d'âge des 60-74 ans est légèrement surreprésentée ainsi que celle des 30-44 ans. La représentation des jeunes a été rendue possible par les ateliers dans les écoles.

En termes de localisation géographique, on constate une surreprésentation de la périphérie proche au détriment du centre bourg et de la rive gauche de la Drôme notamment.

Concernant l'ancienneté au village, un tiers des participants sont arrivés à Saillans depuis moins de 5 ans et un tiers depuis plus de 30 ans. Il y a donc un certain **équilibre entre « anciens » et « nouveaux » résidents**. La médiane d'ancienneté est de 11, 5 ans (c'est-à-dire qu'il y a autant de participants qui sont là depuis moins de 11,5 ans que de participants présents depuis plus de 11, 5 ans.)

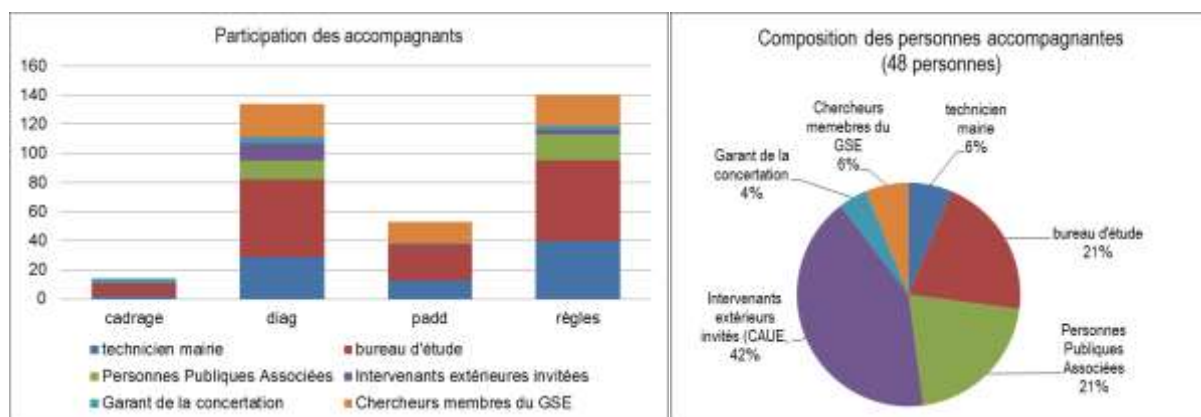


83% des habitants déclarent habiter Saillans et 75% posséder leur résidence principale à Saillans. **78% sont propriétaires**, mais tous n'habitent pas Saillans. La démarche participative a eu donc du mal à impliquer les locataires. Enfin, 12% (soit 54 personnes) se déclarent ni habitant, ni propriétaire : ce sont des travailleurs, des habitants de communes voisines, des utilisateurs des écoles, services, commerces. Parmi elles, 28 personnes n'ont participé qu'aux réunions sur les résidences démontables, et on peut penser qu'elles sont venues de l'extérieur de la commune, parce qu'elles étaient intéressées par ce sujet en particulier.

Une analyse complémentaire par observation de réunions et par entretiens semi-directifs laisse cependant apparaître qu'un certain **clivage** perdure dans la commune, entre ceux qui participent et ceux qui ne participent jamais. Ce clivage peut renforcer les préjugés et différences de point de vue entre certaines personnes : seniors et jeunes, néo-ruraux et anciens habitants, etc.

L'accompagnement de la participation

La révision participative du PLU a bénéficié de l'accompagnement de 48 personnes différentes, pour un total de 345 participations sur l'ensemble des événements. Ce sont à la fois les urbanistes, les paysagistes et architectes du bureau d'étude, mais également les techniciens de la mairie, les Personnes Publiques Associées, le Garant de la Concertation, les chercheurs membres du GSE ainsi que des intervenants extérieurs invités. Les éventuels observateurs extérieurs, comme les journalistes par exemple, ne font pas partie de ce décompte.

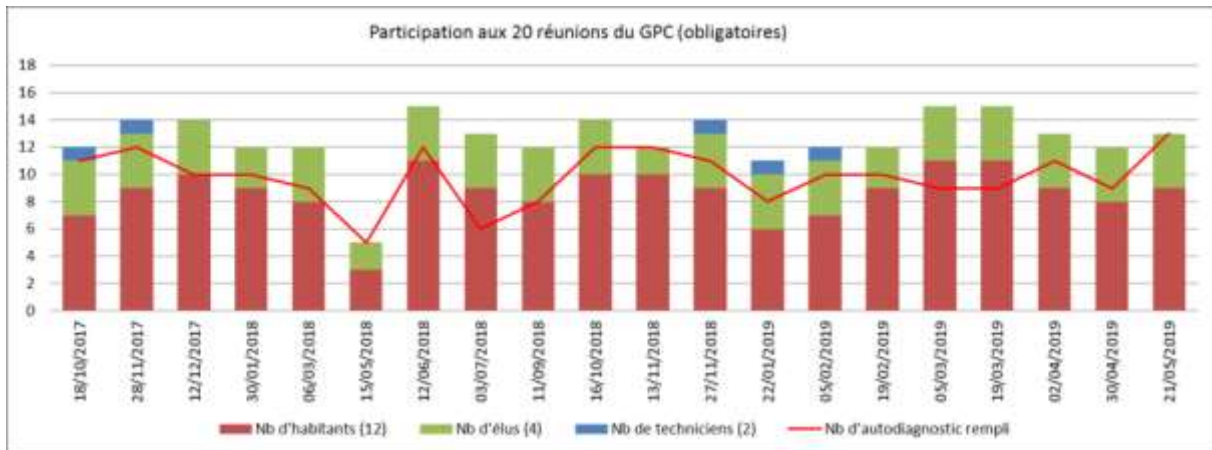


Focus sur la participation au sein du Groupe de Pilotage Citoyen

Au démarrage de la révision, la composition théorique initiale du Groupe de Pilotage Citoyen était la suivante : 4 élus, 12 habitants et 2 techniciens (ne participant pas à la prise de décision). Au cours du temps, des évolutions ont été constatées dans la participation, impactant la composition réelle :

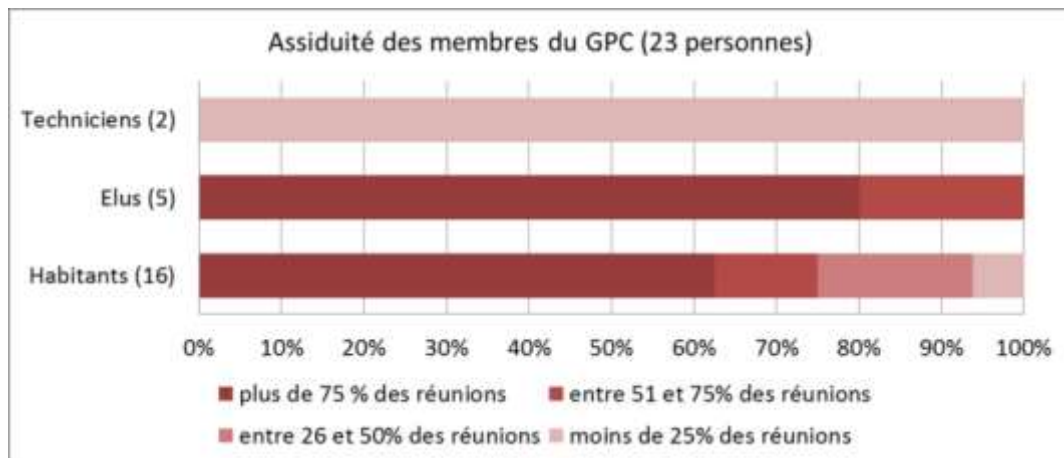
- 22 personnes différentes ont participé, dont 5 élus et 16 habitants,
- il y a eu 5 démissions suivies de 5 remplacements de la part de 1 élu et de 4 habitants
- 1 technicienne de la mairie n'a finalement pas participé (sur décision de la mairie, en raison de sa charge de travail)

Sur les deux ans, auront eu lieu **32 réunions du GPC** dont **20 réunions obligatoires**, les autres réunions étant facultatives (pour creuser davantage un sujet, pour aller sur le terrain, pour rencontrer les Personnes Publiques Associées,...)



En termes de participation :

- le groupe n'a jamais été au complet, mais le taux de participation global est bon sur les réunions obligatoires : en moyenne, **79% des membres étaient présents à chaque réunion** ;
- ce taux est cependant variable entre élus, citoyens et techniciens :
 - 72 % des habitants étaient présents à chaque réunion en moyenne
 - 93% des élus étaient présents à chaque réunion en moyenne
 - et seulement 13% pour les techniciens (1 qui n'a jamais participé, 1 a participé à 5 réunions/20)
- on observe des variations de présences, dont une inquiétante le 15 mai 2018, mais qui a été suivie d'un ressaut ; elle était probablement liée à la lassitude liée à la fin du diagnostic et au souhait de passer à une phase plus active de proposition.



A noter que les membres du Groupe de Pilotage Citoyen ont participé également à d'autres rencontres participatives (entre 0 et 6 activités chacun) pour un total de 44 participations dont, notamment 16 aux ateliers du futur et 7 aux réunions de quartiers.

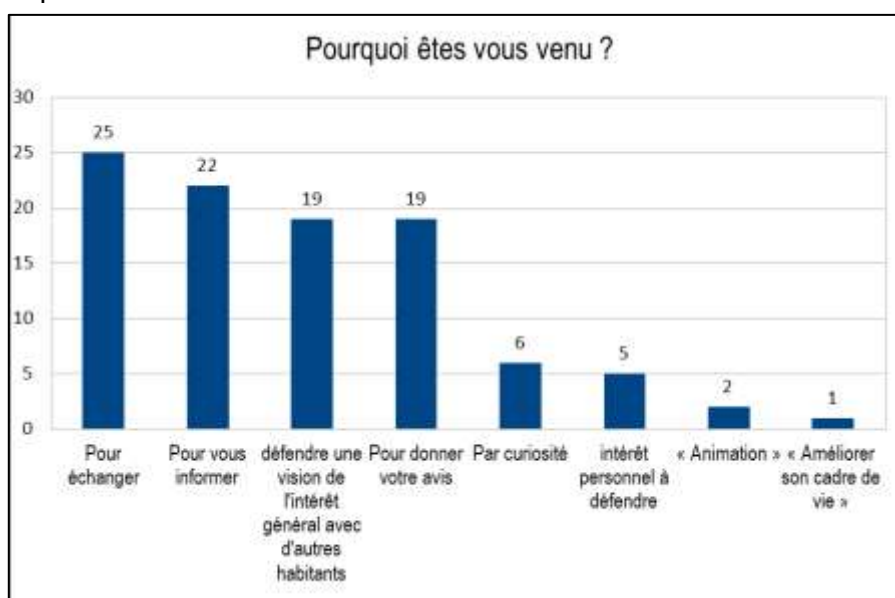
L'évaluation du dispositif participatif par les participants

Sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible de porter un regard sur l'évaluation des dispositifs par leurs participants, à partir du recueil de leurs avis et perceptions sur les fiches d'auto-évaluation distribuées en fin d'ateliers. Deux focus sont proposés, l'un sur un atelier du futur et le second sur les réunions de quartiers.

Focus : les avis sur l'atelier du futur n°2 du 26 mai 2018

Les motivations à participer

114 réponses aux auto-évaluations ont été récupérées. Une large majorité de personnes sont venues pour s'informer et/ou pour échanger avec d'autres habitants. De nombreuses personnes sont venues pour défendre leur vision de l'intérêt général et/ou donner leur avis. 9 personnes sont venues pour défendre un intérêt personnel. Cela correspond à l'objectif de la journée, qui était à la fois : d'informer sur les avancées du diagnostic et de récolter les avis des participants dans le prolongement des activités consultatives préalables (notamment le questionnaire et les ateliers de quartiers) avant de finaliser cette phase. On notera toutefois quelques frustrations : plusieurs participants auraient aimé davantage de temps et d'espace pour débattre et faire des propositions, ce que la communication autour de cette journée pouvait laisser penser.



Le ressenti des participants

Plus de 90 % des répondants disent avoir apprécié de participer aux ateliers, malgré plusieurs commentaires soulignant une durée trop courte des ateliers, en particulier des conférences de l'après-midi. 80 % estiment en outre que ces ateliers ont répondu à leurs attentes. Près de 15 % ont néanmoins répondu que cela n'était « pas trop » ou « pas du tout » le cas. Environ 60 % des répondants indiquent avoir eu le sentiment que leur point de vue a été écouté pendant les ateliers. Enfin, plus de 60 % des répondants ont été satisfaits des résultats produits collectivement. 20 % n'ont pas répondu et plusieurs commentaires indiquent que cela n'était pas l'objet des ateliers.

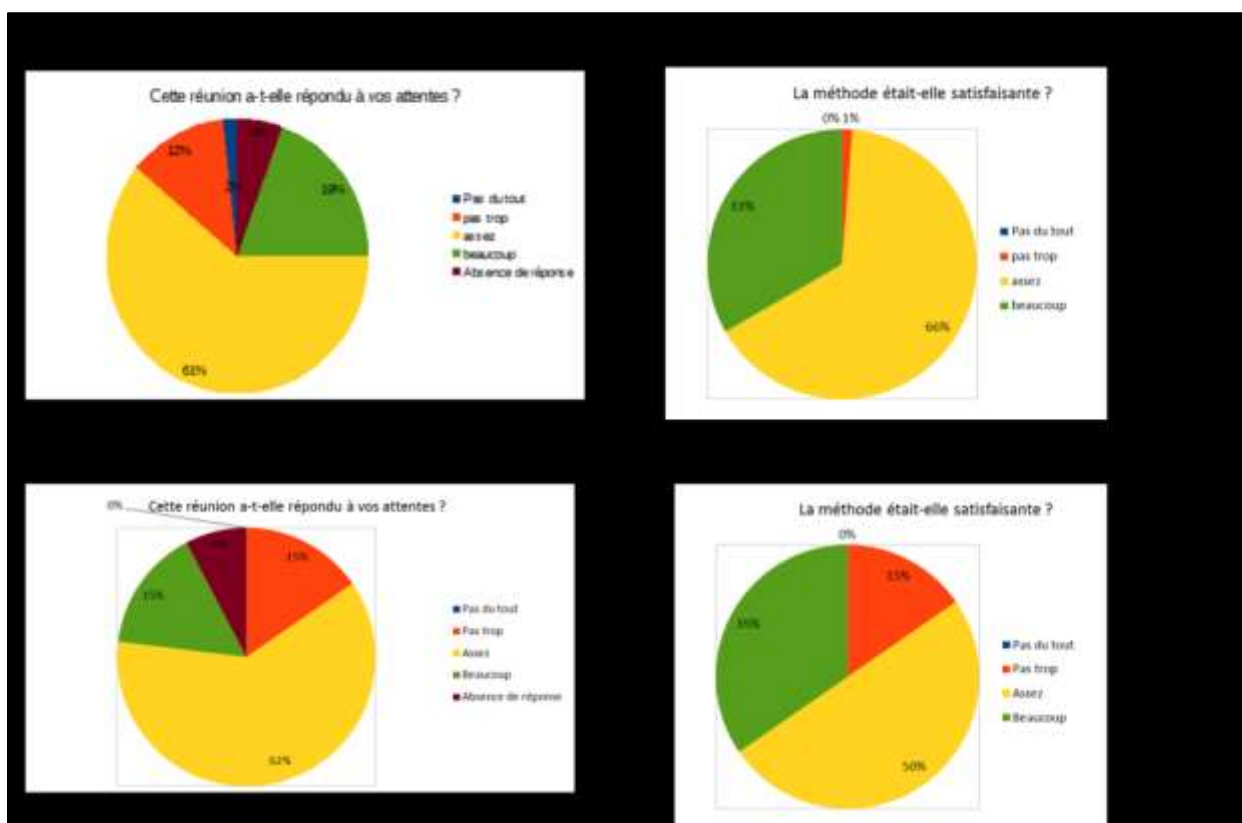


Les apprentissages

La montée en connaissance des participants constituait l'un des objectifs principaux de la journée publique du 26 mai. Plus de la moitié des répondants estiment avoir appris des choses sur Saillans et presque 75 % sur le PLU. L'objectif est donc majoritairement atteint.

Environ un quart des répondants disent avoir appris peu de choses ou ne rien avoir appris, tant sur Saillans que sur le PLU. Il faudrait donc être encore plus attentif à l'organisation des ateliers de sorte qu'ils soient encore d'avantage adaptés aux différents niveaux de connaissance.

Sur ces différents points, il est intéressant de constater par comparaison que les retours sont sensiblement les mêmes, sur l'atelier du futur du 29 septembre 2018. Les diagrammes ci-dessous illustrent ce propos, en restituant l'avis des participants sur cette réunion.



Focus : les avis sur les réunions de quartiers (février 2018)

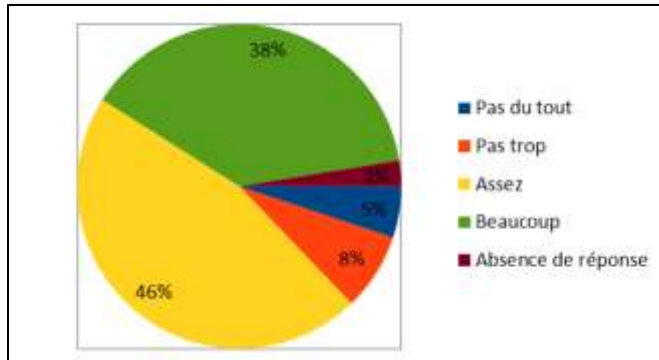
Cette analyse est issue des données récoltées par le biais des formulaires d'auto-évaluation individuels, remplis par 50 % des participants (39 personnes), ainsi que de l'observation de 3 réunions de quartiers (rassemblant 62 des 78 participants) et de la réunion de restitution avec le bureau d'études.

Les motivations à participer

Très majoritairement (86%), les personnes présentes aux réunions sont venues pour l'échange, l'information, la défense d'une vision de l'intérêt général et la consultation (donner son avis). Plus ponctuellement, ont été avancées d'autres idées : la curiosité, un intérêt personnel à défendre, l'animation et l'amélioration de son cadre de vie. L'intérêt personnel n'est jamais l'unique motivation et s'accompagne d'une volonté de défendre une vision de l'intérêt général ou de s'informer.

Le ressenti des participants

Cette réunion a-t-elle répondu à vos attentes ?



Ces réunions ont répondu aux attentes de manière satisfaisante ou très satisfaisante pour près de 85 % des répondants (2 participants pour qui ce n'est « pas du tout » le cas).

La date, la durée et le lieu ont très largement convenu aux participants (75 % très satisfaits) – ce qui reste assez logique pour des personnes ayant pu se rendre aux réunions. Cela

encourage à renouveler ce format de participation qui répond à une demande formulée par les habitants de sortir hors des murs solennels de la mairie, qui plus est lorsque la réunion se tient chez un habitant, et plus encore lorsqu'elle est suivie d'un repas partagé.

La méthode de travail a été jugée satisfaisante à la quasi-unanimité, et très satisfaisante par la majorité ; seul un répondant l'a jugée « pas trop » satisfaisante en raison du trop grand nombre de participants (réunion Rive Sud, qui couvrait 3 quartiers différents). La grande majorité soit 86 % est satisfaite des résultats produits collectivement, notamment en raison du consensus et des problématiques abordées.

Les apprentissages

Les questions liées aux apprentissages (ce que les participants ont appris) révèlent que les participants estiment avoir appris des choses surtout sur « les autres participants » (79 %) et sur « Saillans » et « le quartier » (66 %) plus que sur le « Plan Local d'Urbanisme » (50 %). L'importance de l'apprentissage relatif aux autres participants s'explique aisément par le format des réunions (chez l'habitant, faible nombre de participants, expertise d'usage nécessairement ancrée dans un certain récit de vie). L'apprentissage moins important sur le Plan Local d'Urbanisme est peu étonnant au vu de la phase dans laquelle s'inscrivent les réunions de quartiers : le diagnostic. Il s'agissait bien de recueillir des éléments factuels et de perception sur Saillans et les quartiers, lesquels servent pour la réalisation du nouveau PLU. Le taux d'apprentissage estimé satisfaisant ou fort concernant le PLU (50 %) est de plus relativement important dès lors que les réunions se sont déroulées en l'absence d'expert invité. Cela suggère une auto et inter-formation des participants sur un document d'urbanisme particulièrement technique.

Enfin, une large partie des participants venus par curiosité et/ou pour s'informer, a trouvé dans ces réunions, ce qui l'avait encouragé à s'y rendre. L'animation par un membre du Groupe de Pilotage Citoyen augmente fortement la possibilité d'apprentissage des participants ; de plus la participation antérieure à des événements participatifs dans le cadre de la révision du PLU semble sans influence sur le volume d'apprentissage sur le PLU, ce qui est assez logique.

Les observations de 3 des 5 réunions concordent avec le ressenti exprimé par les participants dans les formulaires d'auto-évaluation et le complètent. Elles montrent :

- une envie générale de discuter, avec des participants très intéressés et divers, et des réunions au caractère participatif et détendu, malgré des approches parfois relativement descendantes des animateurs ;
- une animation plus ou moins centrée sur la distribution de la parole et l'écoute, veillant au suivi des questions proposées par le bureau d'études et à la gestion du temps ; et des prises de parole relativement équilibrées et partagées par tous,
- des sujets s'éloignant parfois du PLU pour se rapprocher de problèmes de voisinage;

- l'absence d'intervention des participants sur des intérêts particuliers ;
- un contentement d'habiter le quartier en question ;

Les avis du Groupe de Pilotage Citoyen

Les membres du GPC ont utilisé les outils de suivi-évaluation proposés par le GSE, avec un taux de remplissage moyens des auto-évaluations de 75%, en acceptant pour certains de participer à des entretiens semi-directifs avec des chercheurs et de participer à la réunion bilan du 11 juin 2019. Cela permet d'avoir une connaissance plus approfondie de leurs perceptions et avis sur le processus participatif.

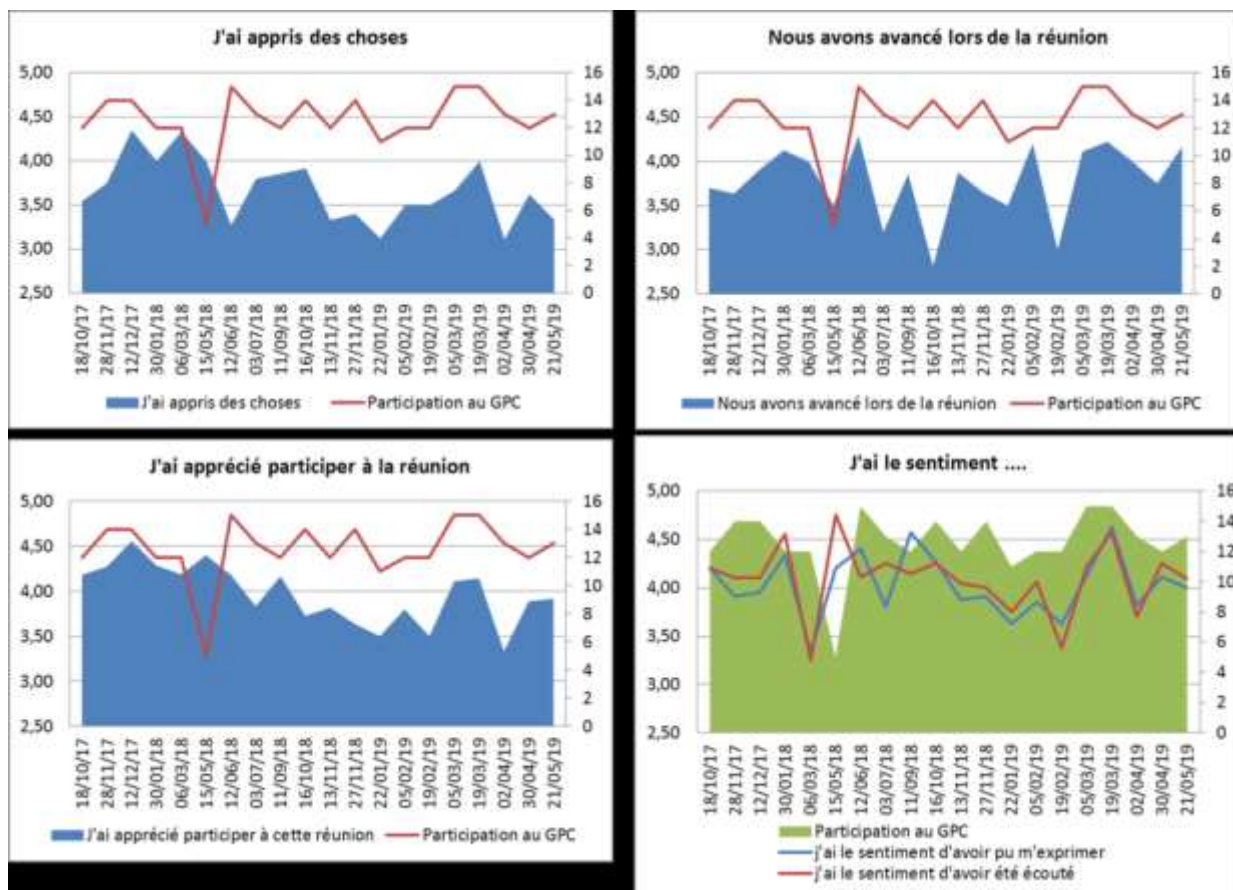
Sur la motivation des participants

La création du Groupe de Pilotage Citoyen (panel citoyen) témoigne d'un bon engagement de la population. 43 personnes intéressées sur 140 tirés au sort, puis 26 définitivement volontaires malgré l'engagement lourd et dans la durée, cela peut être considéré comme un bon taux de retour. Le travail conséquent, en amont, de mobilisation pour informer et motiver les habitants s'est avéré payant (lettre individuelle soignée, appel téléphonique, invitation en réunion). De plus, parmi eux, seule une minorité avait auparavant participé à des activités de la mairie. L'objectif de diversifier et étendre la participation est en ce sens atteint. La diversité des habitants de ce Groupe de Pilotage Citoyen est également satisfaisante. Ils ont affirmé venir pour des raisons diverses : certains pour « défendre les droits des propriétaires », d'autres pour « prendre en compte les enjeux de la transition écologique » et enfin d'autres pour « participer à ce processus inédit qui associe les citoyens à la décision ». De plus, il y a une diversité d'âge, de moins de 40 ans à plus de 70 ans, ainsi que d'ancienneté de résidence dans le village (de moins de 5 ans à plus de 30 ans).

Les ressentis des participants

Voici l'évolution des ressentis des membres du Groupe de Pilotage tout au long des 20 réunions obligatoires entre juin 2017 et juin 2019.





Sur le fonctionnement du GPC

Les premiers mois de fonctionnement du Groupe de Pilotage Citoyen (panel citoyen) ont montré une certaine verticalité des échanges avec une information essentiellement descendante des informations du bureau d'étude vers les participants ; mais cette première phase est logique : il fallait porter à la connaissance des participants de nombreux éléments avant qu'ils puissent formuler un avis ; dans le même temps, il est constaté une forte envie des participants d'être davantage actifs. Le format de réunion (2h30) apparaît un peu juste pour ce faire mais il est pourtant déjà très prenant (tous les mois). En retour le groupe technique a ainsi décidé de proposer des séances supplémentaires aux participants du groupe, en dehors de la présence du bureau d'étude, facultatives afin d'aller sur le terrain, lire collectivement les documents ou creuser davantage des sujets par du débat.

Par ailleurs, on a observé des capacités et des compétences assez inégales et la nécessité de prendre soin plus particulièrement de certaines personnes, qui ont plus de mal à lire beaucoup d'écrits et/ou à intervenir en réunion. La présence d'un chargé de mission pour un accompagnement plus individuel, y compris hors réunion, est apparue centrale à ce niveau.

L'adaptation des dispositifs au fil de l'eau

Différentes adaptations du dispositif participatif ont été opérées au fil de l'eau, concernant aussi bien le dispositif participatif, la communication et le suivi-évaluation. Ces adaptations ont été basées sur différentes sources d'informations :

- les questionnaires d'auto-évaluation, et en particulier les besoins exprimés par les participants
- les observations et analyse du Groupe Suivi Evaluation

- les remarques du Garant de la concertation.
- les retours oraux de participants lors de la réunion publique du 8 décembre 2018 consacré au bilan de mi-parcours
- des retours écrits de certains participants (courrier ou mail), ou oraux lors de rendez-vous avec les élus ou agents de la mairie, ou lors de réunions publiques. En particulier, un groupe d'habitants s'est constitué en collectif informel, nommé « PLURIELS » et a publié, à ce titre plusieurs lettres ouvertes.

Les principales adaptations ont été :

- sur le dispositif de suivi-évaluation : un allègement du dispositif d'auto-évaluation lui-même, avec des feuilles d'émargement et des questionnaires plus simples
- en termes de communication :
 - une restructuration du site internet pour améliorer la lisibilité de l'information sur la révision du PLU
 - un effort de publication synthétique sur les avancées du Groupe de Pilotage Citoyen après chacune de ses réunions
 - l'enregistrement audio des réunions ou débats publics
 - la publication des documents de travail en amont des réunions publiques dans la mesure du possible ; un effort a été fait en particulier avec la préparation d'une note de 16 pages sur l'ensemble du projet de PLU en amont du débat du 15 avril 2019
- concernant le dispositif participatif :
 - la tenue d'une réunion de débat supplémentaire sur les résidences démontables
 - la tenue d'une réunion publique supplémentaire en forme de débat public
 - au sein du Groupe de Pilotage Citoyen : la tenue de réunions supplémentaires, de visites sur le terrain.

Focus sur la réunion bilan de mi-parcours du 08 décembre 2018

Cette réunion organisée à l'initiative du Groupe Suivi-Evaluation avait pour objectif d'échanger non pas sur les contenus, mais sur la qualité de la démarche participative entreprise. Le garant de la concertation y a également participé. Ce fut notamment l'occasion d'échanger plus en détail sur deux sujets : la participation de tous, en général ; la participation au sein du Groupe de Pilotage Citoyen. Une quarantaine de participants étaient présents. Il en est ressorti des propositions d'amélioration de la méthode, qui ont ensuite été présentées en Comité de Pilotage des élus le 20 décembre 2018.

Sur la transparence/ communication :

- bien rappeler le mode de décision choisi, avec l'ensemble des habitants qui donnent leurs avis et élaborent des propositions et le Groupe de Pilotage Citoyen qui s'assure de leur bonne prise en compte et hiérarchise ;
- après chaque Groupe de Pilotage Citoyen, publier une note sur les avancées de ce groupe
- proposer aux membres du Groupe de Pilotage Citoyen qui le souhaitent de présenter les avancées du groupe à l'ensemble de la population (lors des ateliers participatifs, par exemple, ou via des vidéos) ;
- expliquer davantage les contraintes réglementaires imposées à la commune pour la révision de son PLU et la marge de manœuvre de décision restante (par exemple sur la réduction de l'enveloppe d'urbanisation) ;
- mieux communiquer sur l'existence du « carnet de bord de la révision du PLU » qui est l'outil en ligne qui permet de bien suivre pas à pas l'avancée de la révision ;
- mieux organiser le site de la mairie pour faciliter le téléchargement des documents importants et afficher un calendrier des événements passés et à venir ;

Sur les outils de participation :

- proposer des outils de participation « à froid » (après un temps de réflexion) et individuels, en complément des temps collectifs ;
- davantage associer le Groupe de Pilotage Citoyen aux ateliers grand public ;
- proposer davantage de temps/espace de débats, avant les réunions et ateliers, en compléments des temps d'élaboration de propositions ;

Sur les outils du suivi-évaluation :

- Poursuivre le suivi par le biais de feuilles d'émergence, de formulaires d'autoévaluation, de l'observation des réunions, et d'entretiens avec des participants volontaires ;
- Publier des rapports synthétiques et plus détaillés du travail réalisé par le GSE sur le site de la mairie.

Focus sur les recommandations du Garant de la concertation

En tant que Garant de la procédure de révision du PLU de Saillans, Jacques Archimbaud a également produit un certain nombre de recommandations qui ont fait l'objet d'un courrier écrit adressé au maire de la commune en date du 5 février 2019. Un rapport consignait ces recommandations a été présenté devant la CNDP qui l'a approuvé, et qui a confirmé la mission du garant jusqu'à adoption finale du PLU par le conseil municipal. **Ces observations et remarques ont toutes été adoptées par le groupe technique.** Elles viennent compléter et approfondir le travail formulé par le GSE. Elles furent rendues publiques sur le site de la commune :

Sur la méthode :

- Avoir une rédaction plus précise des comptes rendus des réunions ou des initiatives, tout particulièrement dans le cas de celles qui sont ouvertes à tous les habitants. Une solution est d'enregistrer les débats sur des supports légers (audio et informatique), de façon à en conserver une trace indiscutable.

- Lorsqu'une personne interpelle publiquement par écrit la municipalité, il est souhaitable que celle-ci réponde dans un délai court sur le même support que celui où elle a été interpellée.
- Dans les réunions ouvertes aux habitants, il est normal que soient rappelées en début les étapes précédentes du processus. Mais ce rappel ne peut pas occuper une place telle que le temps d'échange sur les points inscrits à l'ordre du jour soit réduit à moins des deux tiers de la réunion elle-même.
- Dans les réunions, et même si l'animateur peut formuler sur ce point des recommandations, il est important que l'affectation des personnes en ateliers s'effectue sur le mode du volontariat ;
- Les documents projetés lors des réunions (graphiques, PowerPoint) semblant à certains participants trop petits et difficilement lisibles, il est recommandé de les mettre à disposition des participants avant les rencontres.

Sur les modalités participatives :

- Faire attention à ce que le principe de pluralité d'expertise soit bien respecté ;
- Veiller à l'articulation entre le travail du GPC et les autres dispositifs, et conserver des scènes de débat permettant la rencontre entre les différents types de participants pour ne pas légitimer trop fortement le travail en chambre ;
- Organiser d'ici la fin du processus au moins deux réunions convoquant tous les habitants et portant sur le document dans sa globalité (ce seront le débat public du 15 avril et la présentation du projet de PLU de mai 2019).



Les apports de la participation

Sur les contenus du PLU

L'interprétation de la loi et ses conditions d'application

Le dispositif participatif a mis en débat les enjeux qui découlent des fonctions du PLU mais il a aussi souvent porté sur les contraintes réglementaires que ce document doit nécessairement prendre en compte. Les discussions portant sur l'évolution de la réglementation, et la nécessaire mise en conformité des documents existants⁵ ont alimenté l'apprentissage collectif des habitants, mais elles ont aussi soulevé des questionnements et des doutes concernant les effets concrets de la participation sur le résultat final : si la plupart des éléments structurants des documents de PLU doivent suivre les recommandations et obligations imposées par la loi, que reste-il comme marge de manœuvre concrète dans les communes pour produire un PLU original, véritablement adapté au contexte local ? Des voix se sont élevées pour remettre en cause la jurisprudence appliquée par les services déconcentrés de l'Etat ou tout simplement questionner les contraintes réelles pesant sur la commune à l'heure de prendre des décisions sur un certain nombre de sujets. Les échanges ont été particulièrement animés sur d'entre eux :

- la délimitation de l'enveloppe urbaine existante au sens de la loi Montagne et de celle à venir
- la limitation de l'urbanisation dans les espaces agricoles et naturels, notamment au regard de la consommation foncière passée, ainsi que les modalités exactes concernant les constructions, les extensions, les annexes dans ces zones
- le niveau de densification de l'habitat dans les zones urbaines et surtout, dans ce contexte, la qualité possible de l'habitat (davantage collectif, semi-collectif ou groupé)

Pour ces différents sujets, la logique qui découle de l'application de ces lois et schémas reste la même : lutter contre l'étalement urbain, c'est-à-dire le développement des surfaces urbanisées en périphérie des villes. Cela s'est traduit localement par la recherche d'un compromis, avec une consommation limitée de surface agricole et naturelle, une densité de logement en moyenne élevée mais variable selon les secteurs urbains ou à urbaniser, ainsi que la rédaction d'OAP pour favoriser des opérations d'habitat qualitatives, que ce soit en dent creuse et division parcellaire ou bien dans les secteurs d'extension.

Des points de consensus clairs

Sur certains thèmes, le dispositif participatif a abouti à des propositions relativement consensuelles, qui se sont imposées comme des axes forts dès l'écriture du PADD. Ils ont été abordés à différentes reprises mais ont pas ou peu fait l'objet d'avis contradictoires. Notons à cet effet, l'implication des Groupes d'Actions Projet sur l'Habitat et la Transition énergétique et sur la protection du patrimoine qui ont produit des travaux en parallèle et en articulation avec la concertation du PLU. Ceux-ci furent éclairants pour la prise de décision finale. Les sujets de consensus sont notamment ceux-ci :

⁵ La commune de Saillans est soumise à la Loi Montagne, qui cadre la protection de ses espaces naturels et son développement économique, en limitant les constructions hors des espaces urbanisés et des hameaux. De plus avec les lois Grenelle de l'environnement, la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et d'autres encore, le cadre réglementaire a fortement évolué cette dernière décennie. Enfin, la commune de Saillans s'insère dans un territoire plus large qui élabore son propre schéma d'aménagement et le développement. Le PLU de Saillans doit en particulier être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Vallée de la Drôme.

En matière d'**accompagnement de la transition écologique et énergétique** : cela se traduit d'abord par une limitation de la consommation foncière et de l'urbanisation à distance du centre-bourg, et ensuite par des consignes claires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments tant lors de la construction que lors de la rénovation des logements et favoriser la production d'énergie renouvelable, notamment solaire. Il s'agit aussi d'améliorer des cheminements pour vélos et piétons afin de limiter l'usage de la voiture et de rationaliser les stationnements.

La qualité du travail engagé sur ce sujet, ainsi que la volonté générale exprimée par une majorité des participants, ont débouché sur la mise en place de deux OAP thématiques, qui traduisent le volontarisme de la commune quant au traitement de ces enjeux : L'une concerne « la construction en secteur déjà urbanisé, notamment en dent creuse et redécoupage parcellaire » : elle a pour objectif d'accompagner les pétitionnaires qui souhaitent construire dans le secteur déjà urbanisé afin de prendre en compte le contexte (topographie, bâti, voisinage, desserte, etc.) et ainsi d'optimiser le foncier disponible. L'autre OAP concerne « l'inscription dans la transition énergétique » : elle vise à définir des objectifs de qualité environnementale de l'urbanisation et des constructions ; elle donne notamment des consignes pour l'implantation judicieuse des constructions, pour minimiser la consommation d'énergie et améliorer les performances énergétiques, limiter l'imperméabilisation des sols et prévoir une végétalisation adaptée localement, donner des consignes pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Concernant **la protection et la valorisation du patrimoine** : la commune possède un patrimoine bâti et des éléments architecturaux, remarquables et ordinaires, auxquels les Saillansons sont attachés. Ce sont les témoins d'une histoire et d'une identité commune, que le PLU s'attachera à préserver tant dans le centre-bourg, que sur l'ensemble du village (cabanons, murets...). Cela sera traduit par une protection du centre-bourg, un inventaire des éléments bâtis et du petit patrimoine, et une protection associée à travers le règlement d'architecture. Toutefois, l'enjeu concernant les logements, est de ne pas figer l'existant, mais de permettre les évolutions, au regard des besoins et enjeux contemporains (agrandissement des ouvertures, isolation, terrasses...), en maintenant une intégration et une qualité architecturale et paysagère des ensembles. De plus, un nouveau Périmètre de Protection des Abords va être mis en place autour de l'église, selon un contour plus rationnel en termes d'impact paysager.

Des sujets clivants, générateurs de débat

Au-delà de la richesse des échanges, c'est aussi la confrontation des regards qui a fortement nourri le projet de PLU. Plusieurs temps forts du dispositif participatif ont fait ressortir une diversité de points de vue sur des enjeux essentiels qui questionnent le projet de développement du village pour les décennies à venir.

En particulier, **l'urbanisation du village** est un sujet qui a cristallisé les débats et interroge le sens profond du PLU. C'est un sujet autour duquel se joue la capacité du PLU à faire émerger un intérêt général reconnu par une majorité des habitants et donc un enjeu à partir duquel se façonne sa légitimité et son appropriation : où met-on le curseur à l'avenir ? Plusieurs arguments se sont opposés, faisant apparaître des positionnements différents, contradictoires et parfois opposés entre d'un côté ceux qui renvoient à un certain « laisser faire », de l'autre ceux qui consistent à dire « on ferme les vannes », empêchant par là-même le développement du village et la croissance de sa démographie.

Par cette entrée, c'est tout un ensemble de questions touchant la population du village qui a pu être décliné, notamment les enjeux de **mixité**, et indirectement de **rareté et de cherté du foncier**, sujet auquel les participants se sont montrés particulièrement sensibles. Ce fut donc l'occasion de débattre des modalités d'aménagements et de construction innovantes permettant d'avoir des logements denses dans un village qui conserve sa qualité (habitat groupé, collectif...). Le **maintien des activités et des services publics**, et d'autres enjeux

qui dépassent un simple souci de confort de vie pour questionner directement la capacité des villages ruraux à se renouveler, à trouver leur équilibre de développement, est aussi apparu plusieurs fois.

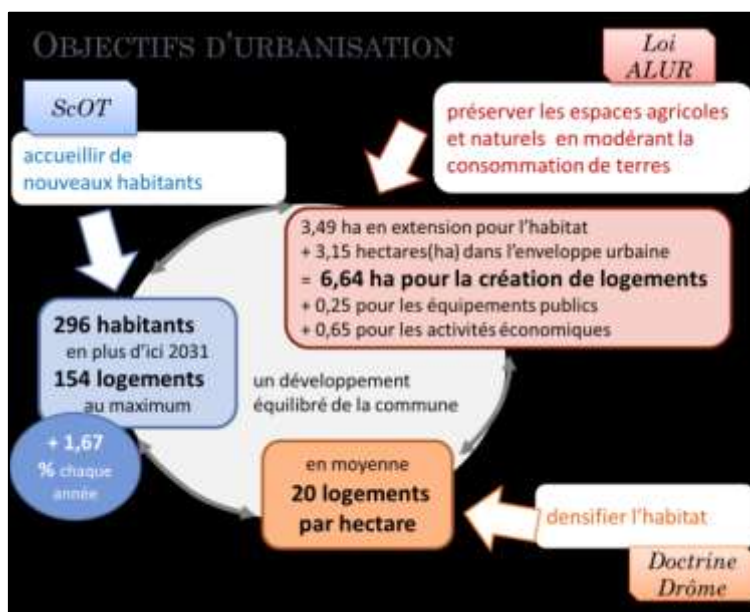
Ces enjeux générateurs de débats, parfois de controverses, ont donc nécessité de larges discussions, permettant de prendre en compte toute la diversité des publics, mais aussi toutes les générations, celle d'aujourd'hui mais aussi les générations futures qui vont s'installer sur la commune. A partir des histoires, des vies, des patrimoines, des intérêts de chacun, c'est une préoccupation collective pour l'avenir à long terme de la commune qui a émergé et qui a permis de voir les difficultés, les atouts et les contraintes à partir desquelles composer pour construire un développement urbain équilibré, prenant en compte les besoins de toute la population, et permettant d'avoir un village accueillant dans lequel on vit bien.

Des arbitrages forts sur des sujets structurants

La prise en compte d'une pluralité de points de vue à donné lieu à de nombreuses explications, et à des éclairages complémentaires importants, qui ont permis d'orienter la prise de décision. Au final, la diversité des prises de position n'en a pas moins débouché sur la nécessité de **construire un compromis acceptable**, condition *sine qua non* pour avoir un projet opérationnel, ce qui a donc permis d'arrêter un certain nombre d'orientations concrètes construisant au fil de l'eau l'armature du projet de PLU. Quelques décisions en particulier sont à souligner, car elles caractérisent le projet définitif et sont le fruit d'un débat public contradictoire de qualité.

Le projet politique qui ressort de ces décisions constitue une voie de développement acceptable pour le futur, qui ne présente pas de risques inconsidérés vis-à-vis des capacités financières de la commune ainsi que des ressources naturelles dont elle dépend (l'eau en particulier), mais qui contribue également au renouvellement de la population nécessaire pour maintenir les services, les équipements, et l'économie de la commune.

Concernant la croissance démographique du village : le souhait est de poursuivre la dynamique de croissance démographique actuelle, tout en maîtrisant le nombre et la localisation des logements. Il est ainsi envisagé d'accroître la population d'environ 296 personnes d'ici 2031 en plusieurs phases. L'enjeu est d'accueillir ces nouveaux habitants dans de bonnes conditions, en préservant la qualité de vie dans la commune, qu'il s'agisse d'organiser les déplacements, d'accéder aux services et aux commerces, de dimensionner les équipements publics (école, réseaux d'eau...), mais aussi de favoriser la convivialité, chère à tous.



Concernant le parti-pris d'urbanisation : pour continuer à accueillir une population croissante, et limiter la consommation des espaces naturels et agricoles, le projet de PLU propose alors de densifier l'habitat dans les zones urbaines. C'est maintenant une obligation légale (voir le cadre réglementaire), mais c'est aussi un choix local réaffirmé par la participation. Pour ce faire, il s'agit de favoriser la réhabilitation de bâtiments existants, de lutter contre la vacance des logements, d'améliorer la qualité de l'habitat en centre-bourg. Il s'agit également de favoriser les constructions dans le centre-bourg et à sa proximité immédiate, sur les espaces encore libres (ce qu'on appelle « les dents creuses »). Cela consiste aussi à permettre la construction de nouveaux logements sur de grandes parcelles déjà bâties (ce qu'on appelle une « division parcellaire »). Pour ce faire, les propriétaires qui le souhaiteront seront accompagnés, notamment au travers de consignes données dans l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Sur ces OAP seront privilégiées les typologies de l'habitat qui proposent davantage d'habitats groupés et permettent de densifier les logements.

Concernant la localisation et la forme de l'urbanisation : la participation a permis de prioriser les terrains qui feront l'objet d'une urbanisation à court et moyen terme. Cinq secteurs seront ouverts à l'urbanisation hors de l'enveloppe urbaine actuelle. Celle-ci sera encadrée afin d'en optimiser l'aménagement et la densité et de faciliter le bien-vivre ensemble. Des types d'habitat variés, à la fois individuels, collectifs ou intermédiaires seront proposés. Il s'agit également d'offrir une diversité de logements, de petite ou grande taille, avec ou sans jardin, s'adaptant aux trajectoires de vie et à la composition des ménages. Enfin, une grande partie de la population de Saillans a des revenus modestes, et la commune dispose de peu de logements sociaux au regard de la demande. La proposition est également d'accroître le nombre de logements sociaux (+ 12 à 14 logements). Cela représente une augmentation de +50% par rapport à l'offre de 2016.

Une focalisation sur certains sujets... plus ou moins attendus

Comme on pouvait s'y attendre, le **développement économique de la commune** apparaît bien comme un enjeu crucial. Les participants ont globalement émis des propositions pour maintenir et renforcer la vitalité dans le centre-bourg. Il ressort notamment de ces propositions, la volonté d'encourager l'installation de nouveaux commerces en centre-bourg et de protéger les linéaires existants contre le changement de destination. La volonté d'interdire ou de limiter la surface des commerces hors du centre-bourg a fait l'objet d'un débat un peu plus conséquent. Cependant, c'est bien le devenir de la Zone Artisanale de la Tullière, actuellement à saturation qui a généré le plus de débat. La décision de compromis finalement choisie (à savoir son agrandissement limité à raison d'environ 6500 mètres carrés) permettra de subvenir aux besoins de développement des entreprises stratégiques existantes à Saillans, en cohérence avec les autres zones artisanales sur le territoire du SCoT Vallée de la Drôme.

De prime abord, le sujet des **résidences démontables** était peut-être moins attendu, mais il s'est avéré être très mobilisateur lors des événements publics. Les échanges à ce sujet, vifs et controversés, ont accouché d'une réflexion approfondie impliquant de nombreux participants. La décision finale de ne pas particulièrement faciliter leur installation a été prise en toute connaissance de cause après plusieurs temps de débat contradictoires.

Sur le processus démocratique

Débat contradictoire et pluralité de points de vue

Quoi qu'il en soit des avis de chacun, **tous les points de vue exprimés ont été pris en compte**, alors même **qu'un habitant ou citoyen sur trois** a participé à un moment donné à la démarche de PLU. Au-delà des différents formats de réunions, c'est la qualité du travail engagé par le Groupe de Pilotage Citoyen (GPC) qui a garanti la prise en compte de cette diversité des habitants et usagers du village. Leur opinion a été entendue et versée aux réflexions du GPC, qui a eu le devoir de prendre en compte leur parole. La tâche des membres du GPC était donc complexe, dès lors que ces membres ne partageaient pas nécessairement les points de vue issus des différentes rencontres publiques, mais ils ont néanmoins veillé à ne pas perdre de vue cet objectif de transmission et de recoupement des informations et avis exprimés. Le débat contradictoire a ainsi pu déboucher sur des prises de décisions opérationnelles.

Qualité de compromis : décisions prises au consentement

Sur tous les sujets, l'effort a été porté pour que les intérêts particuliers soient pris en compte sans cependant que l'élaboration du projet de PLU soit vu par le seul prisme du droit du sol et des titres de propriété. La recherche de l'intérêt général n'a pas toujours permis de construire du consensus, notion qui a été d'ailleurs souvent critiquée en cours de processus, mais elle a cependant toujours pu aboutir à des **solutions de compromis**, qui sont respectueuses de tous les avis mais aussi le reflet d'une certaine complexité du réel. L'intérêt de la démarche mise en œuvre, ce qui n'est pas le cas de tous les débats publics, est d'avoir pu aboutir à la production d'une appropriation consentie des décisions, autour desquelles se dégage une majorité pour la mise en œuvre du PLU. Sur les sujets les plus saillants, la posture choisie permet d'arbitrer en faveur de solutions acceptables qui vont au-delà des clivages, au-delà des appartenances, au-delà aussi des enjeux municipaux en cours.

Exigence de transparence sur le processus

A plusieurs reprises, les participants ont demandé au bureau d'études d'être plus précis sur les explications qu'il apportait en matière d'application des règles de calcul, de construction des budgets, d'interprétation des lois... Ces demandes ont donné lieu à différents efforts, qui participent d'un débat démocratique serein et maîtrisé, mais qui impliquent une grande exigence quant à l'implication de chacun, participants comme techniciens accompagnants. Ces derniers ont d'ailleurs été souvent repris quant à la clarté des documents présentés (problème de lisibilité notamment). Quelques fois c'est une expertise supplémentaire qui a été évoquée et qui aurait été nécessaire (par exemple, par exemple une étude précise sur la vacance des logements en centre-bourg). En la matière, des améliorations ont été apportées mais il est évident que le résultat pourrait être encore plus abouti si du temps et des moyens supplémentaires étaient dégagés pour ce faire, mais cela questionne les capacités physiques, matérielles et financières de la collectivité locale et des intervenants professionnels et bénévoles, déjà très investis sur toute la durée de la mission. Globalement, notons néanmoins que l'ambition de la démarche participative engagée s'est traduite dans les faits par une vraie plus-value qui concerne :

- **L'effort de pédagogie et d'illustration** : du fait de la diversité des outils employés et des formats de rencontres mobilisés (en salle ou sur le terrain, écrit ou oral, petit ou grand groupe, ...), il était important de bien avoir une approche différenciée de chaque public. Cette orientation du dispositif vers des participants différents se traduit dans les faits par une plus grande créativité quant aux moyens de communication et d'échanges employés (utilisation de l'audio, de la vidéo, ...). Pris séparément, ils

donnent une identité originale à la participation mise en œuvre, en cassant un peu les codes et les formats conventionnels. D'un point de vue plus transversal, et par-delà les différences de publics, on constate qu'ils sont vecteurs de liens et qu'ils participent d'une meilleure compréhension des problématiques. Qu'il s'agisse des outils vidéo, carte géante, cartographie, dessin ou maquette, on note que le travail de spatialisation des enjeux est plus approfondi lorsqu'il se traduit sous différentes formes, toutes complémentaires et restituées de manière conviviale.

- La qualité de la **reddition des compte** : des efforts ont été faits pour transcrire les temps de débats les plus importants, les comptes rendus ou synthèses ont été nombreux (papiers, numériques et audio) et accompagnés des documents permettant de suivre la réflexion en cours (diaporama projetés en réunion, documents de travail). On peut espérer que les correctifs apportés en cours de route (meilleure communication des travaux réalisés par le GPC ; restructuration du site internet, ...) ont permis de renforcer la légitimité de la démarche et la compréhension des différents rôles.
- L'importance prise par les **documents préparatoires** : en amont des rencontres, les moyens ont été mis en œuvre pour que les documents stratégiques soient compris et partagés. En particulier les temps collectifs d'arpentage de texte, ou de permanence, ont été appréciés pour leur capacité à produire de l'intelligence et de la compréhension dans un cadre informel plus propice aux échanges.
- Ceci n'aurait pas été possible sans l'attention et l'engagement extrêmement fort du bureau d'études et de la mairie qui ont produit les documents nécessaires, qui donnent à voir le cheminement de sa réflexion. Cela n'aura pas non plus été possible sans les recommandations exprimées par le Groupe de Suivi-Evaluation et les exigences imposées par le garant de la concertation, instances dont le rôle a été important et renforcé pendant le processus. La gouvernance mise en place a donc été utile, et plus encore il semble qu'elle a contribué à renforcer la **solidité du dispositif démocratique global**.

Ouverture et maîtrise partagée de l'agenda politique

La volonté de co-construction de la démarche participative elle-même et celle de l'adapter au fil de l'eau avec les participants a induit de travailler, simultanément, sur le phasage technique de l'étude et sur l'agenda participatif qui en découle. Cela implique une grande vigilance, une concentration des efforts, et un certain pragmatisme de l'ensemble des acteurs, à la fois de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, des participants et des accompagnants. Certains participants cependant ont pu exprimer leur l'impression d'une avancée « à marche forcée », et d'un temps insuffisant pour approfondir certains sujets avant de prendre une décision. Inversement d'autres ont manifesté leur épuisement, et le souhait de « passer à autre chose ».

Au regard du calendrier, on constate un léger retard sur le prévisionnel, ne remettant cependant pas en cause, à ce jour, l'échéance finale annoncée d'entrée en vigueur du nouveau PLU avant mars 2020. Ce retard a été calculé et maîtrisé par la maîtrise d'ouvrage : il s'est agi essentiellement de donner davantage de temps aux participants pour murir la réflexion et débattre sur un sujet essentiel du PLU, celui des scénarios d'urbanisation. Cela s'est traduit en pratique d'une part par le report du débat public sur l'ensemble du projet afin de préparer et diffuser une note pédagogique complète aux habitants ; et d'autre part, par le traitement de cette question en 5 réunions du GPC alors que 2 seulement étaient initialement prévues (ajouts de séances supplémentaires, dont une sortie de terrain).

De plus, la révision du PLU doit également tenir bien compte de l'environnement interne et externe. Il doit en particulier s'articuler tant en termes de calendrier que de processus

d'élaboration et de contenus, avec d'autres procédures liées au Plan Local d'Urbanisme, en particulier : à l'échelle inter-intercommunale le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Vallée de la Drôme en cours d'élaboration (avec lequel le PLU doit être compatible) ainsi que, au niveau communal, les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, de Gestion des Eaux Pluviales et d'Assainissement (SDAPE, SDGEP, SDA) et le Périmètre Délimité de protection des Abords (PDA). Ces autres procédures n'ont pas été prévues avec un volet de concertation. Cependant, la municipalité a choisi d'associer les membres du Groupe de Pilotage Citoyen aux décisions sur la procédure de PDA lors d'une réunion dédiée (facultative) ; en outre, elle a tenu informés régulièrement les habitants sur les avancées de l'élaboration du ScOT par le biais des élus, seuls invités à y contribuer. Des efforts ont également été faits pour expliquer les liens avec le PLU.